



Forvis Mazars SA
Immeuble Asturia Bat C
4, rue Edith Piaf
44800 Saint-Herblain



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

Manitou BF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 45 rue Kléber - 92300

LEVALLOIS-PERRET

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration

Siège social :

Tour EQHO

2 avenue Gambetta

CS 60055

92066 Paris La Défense Cedex

Capital social : 5 497 100 €

775 726 417 RCS Nanterre

Manitou BF

Société anonyme
RCS : 857 802 508

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Manitou BF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Manitou BF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Provisions pour garanties

Risque identifié

Comme précisé dans la note 10.1 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe comptabilise des provisions destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou d'ordre sécuritaire.

Ces provisions, d'un montant global de 35,9 millions d'euros au 31 décembre 2025 (note 10.1 Provisions), sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où un dysfonctionnement significatif ou d'ordre sécuritaire est identifié pour les campagnes de rappels.

Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle (entre un et deux ans en fonction des machines). Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit dans les comptes consolidés en raison de leur importance pour la compréhension des comptes, de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus de recensement et d'évaluation de ces provisions ;
- Apprécier le caractère pertinent des contrôles clés mis en place par la direction pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et notamment ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations ;
- Évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société
- Apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant par sondage les données et calculs sous tendant ces hypothèses ;
- Revoir sur une base de tests les calculs effectués ;
- Comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.
- Apprécier les jugements exercés par la direction et le caractère approprié des informations données dans la note 10.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Manitou BF par l'assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet KPMG SA et du 12 juin 2025 pour le pour le cabinet Forvis Mazars SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG SA était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 1^{ère} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Saint-Herblain, le 23 avril 2026

KPMG SA

Saint-Grégoire, le 23 avril 2026

Arnaud Le Néén

Associé

Vincent Broyé

Associé

7.1. COMPTES CONSOLIDÉS

7.1.1. ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	<i>en milliers d'euros</i>	2024	2025
Chiffre d'affaires	Note 4.2.1	2 655 946	2 564 365
Coût des biens et services vendus	Note 4.2.2	-2 155 833	-2 112 244
Frais de recherche & développement	Note 4.2.3	-43 536	-48 529
Frais commerciaux, marketing & service	Note 4.2.4	-169 118	-174 047
Frais administratifs	Note 4.2.4	-90 835	-88 869
Autres produits et charges d'exploitation	Note 4.2.5	2 405	1 962
Résultat opérationnel courant		199 029	142 639
Produits et charges opérationnels non courants	Note 4.2.6	-4 061	-16 796
Résultat opérationnel		194 969	125 843
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		2 823	3 202
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		197 792	129 045
Produits financiers		65 317	108 817
Charges financières		-90 369	-131 012
Résultat financier	Note 12.2.1	-25 052	-22 195
Résultat avant impôts		172 740	106 850
Impôts	Note 11	-50 818	-38 392
Résultat net		121 922	68 458
Part du groupe		121 877	68 415
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		45	43

RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

		2024	2025
Résultat net part du groupe par action	Note 9.2	3,18	1,79
Résultat net dilué par action	Note 9.2	3,18	1,79

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

	<i>en milliers d'euros</i>	2024	2025
Résultat de la période		121 922	68 458
Éléments recyclables du résultat global			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		31	37
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		15 272	-33 592
Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change		-8 537	8 697
Effet d'impôts		2 194	-2 256
Éléments non recyclables du résultat global			
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		2 093	4 142
Effet d'impôts		-541	-1 083
Total des gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		10 512	-24 054
Résultat global de la période		132 434	44 404
Dont part revenant au groupe		132 373	44 366
Dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		62	38

7.1.2. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	Montant net au 31 décembre 2025
Goodwill	Note 6.1	10 341	10 072
Immobilisations incorporelles	Note 6.1	104 123	109 378
Immobilisations corporelles	Note 6.2	374 651	407 374
Droit d'utilisation des actifs loués	Note 7	35 140	37 861
Titres mis en équivalence	Note 15	23 938	24 956
Créances de financement des ventes	Note 12.1.2	1 617	1 834
Autres actifs non courants	Notes 8.3 et 12.1.2	10 960	10 086
Impôts différés actifs	Note 11	27 432	29 061
Actifs non courants		588 203	630 623
Stocks et en-cours	Note 8.1	871 582	741 533
Créances clients nettes	Note 8.2	492 977	471 386
Impôts sur les résultats	Note 11.1	12 645	16 550
Autres actifs courants	Notes 8.3 et 12.1.2	86 940	97 272
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 12.1.2	42 600	99 661
Actifs détenus en vue de la vente		0	0
Actifs courants		1 506 745	1 426 403
Total actif		2 094 948	2 057 026

PASSIF

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	Montant net au 31 décembre 2025
Capital social	Note 9	39 668	39 668
Primes		46 098	46 098
Actions propres		-23 804	-23 826
Réserves et résultats nets - part du groupe		913 677	908 720
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société		975 639	970 660
Participations ne donnant pas le contrôle		132	124
Capitaux propres		975 771	970 784
Provisions non courantes	Note 10.1	47 277	52 519
Dettes financières non courantes	Note 12.1.3	145 346	111 438
Dettes locatives non courantes	Note 7.2	18 713	23 312
Autres passifs non courants	Note 8.4	16 764	16 857
Impôts différés passifs	Note 11	6 593	5 387
Passifs non courants		234 693	209 513
Provisions courantes	Note 10.1	29 161	28 947
Dettes financières courantes	Note 12.1.3	273 406	206 977
Dettes locatives courantes	Note 7.2	9 373	8 347
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 8.4	318 860	369 810
Impôts sur les résultats	Note 11	6 100	63
Autres passifs courants	Note 8.4	247 584	262 585
Passifs courants		884 484	876 729
Total passif		2 094 948	2 057 026

7.1.3. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Écarts de conversion	Actions propres	Réserves consolidées	Attribuables aux actionnaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 31 décembre 2023	39 668	46 098	1 113	-23 884	831 759	894 755	427	895 182
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	15 255	-	-4 760	10 495	17	10 512
Résultat net	-	-	-	-	121 877	121 877	45	121 922
Résultat global	0	0	15 255	0	117 117	132 373	62	132 434
Charges liées aux plans d'options	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-51 725	-51 725	-53	-51 779
Actions propres	-	-	-	79	-86	-6	-	-6
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires	-	-	9	-	-441	-432	-304	-736
Engagements d'achat de titres de minoritaires	-	-	-	-	680	680	-	680
Autres	-	-	-65	-	60	-5	-	-5
Au 31 décembre 2024	39 668	46 098	16 312	-23 804	897 365	975 639	132	975 771
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-33 587	-	9 538	-24 050	-5	-24 054
Résultat net	-	-	-	-	68 415	68 415	43	68 458
Résultat global	0	0	-33 587	0	77 953	44 366	38	44 404
Charges liées aux plans d'options	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-47 834	-47 834	-46	-47 880
Actions propres	-	-	-	-22	24	2	-	2
Augmentation de capital	-	-	-	-	0	0	-	0
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires	-	-	-	-	-1 283	-1 283	-	-1 283
Engagements d'achat de titres de minoritaires	-	-	-	-	-230	-230	-	-230
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2025	39 668	46 098	-17 275	-23 826	925 995	970 660	124	970 784

7.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Résultat de l'exercice		121 922	68 458
Résultat des sociétés mises en équivalence net des dividendes		-2 823	-1 486
Dotations aux amortissements des actifs corporels et incorporels		79 132	86 476
Dotations (reprises) des provisions et pertes de valeur		7 109	11 547
Charges d'impôts (exigibles et différés)		50 818	38 392
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie		150	1 821
Capacité d'autofinancement		256 308	205 208
Impôts versés		-63 009	-55 227
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 8	85 057	168 596
Variation des actifs et passifs liés aux machines données en location		-28 351	-16 820
Flux nets de trésorerie des activités opérationnelles		250 005	301 757
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-31 985	-31 025
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-80 962	-83 705
Variation des fournisseurs d'immobilisations		-1 207	-1 559
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		665	773
Acquisitions de participation avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise		-23 521	0
Cessions de participation avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée		0	0
Autres		800	379
Flux nets de trésorerie sur opérations d'investissement		-136 208	-115 136
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société		-51 779	-47 880
Acquisitions (cessions) d'actions propres		79	-22
Rachat d'intérêts ne conférant pas le contrôle		-736	-1 283
Variation des autres actifs et passifs financiers	Note 12.1.3	1 631	-88 986
Remboursement des dettes locatives	Note 12.1.3	-10 633	-11 057
Autres	Note 12.1.3	3 754	-1 998
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		-57 684	-151 225
Variation de la trésorerie nette		56 113	35 395
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		-10 810	38 418
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		-6 884	21 746
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture		38 418	95 558

7.1.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la société Manitou BF SA et de ses filiales (l'ensemble constituant Manitou Group), ainsi que les intérêts du groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont exprimés en euros.

Les comptes consolidés de Manitou Group ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 11 mars 2026.

Les règles et principes comptables sont identifiés par un cadre d'une couleur spécifique.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE DU GROUPE

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2025 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

NOTE 1.1.1 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES D'APPLICATION OBLIGATOIRE AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Les méthodes comptables et les règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2024.

Les autres normes, interprétations et amendements des normes existantes et applicables, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2025, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe, notamment :

- amendement à IAS 21 : absence de convertibilité.

NOTE 1.1.2 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES APPLICABLES PAR ANTICIPATION AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Les nouvelles normes, interprétations et amendements des normes existantes et applicables par anticipation aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025 n'ont pas été adoptées par le groupe :

- les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Classement et évaluation des instruments financiers » ;
- les améliorations annuelles des IFRS – Volume 11 ;
- les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles ».

Les impacts de ces textes sur les États financiers du Groupe sont en cours d'analyse.

NOTE 1.1.3 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS NON ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Les impacts sur les États financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2025 et non en vigueur dans l'Union européenne sont en cours d'analyse. Ces textes sont les suivants :

- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;

- les amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères : conversion dans une monnaie de présentation hyperinflationniste ».

Par ailleurs, les textes suivants sont non applicables pour le groupe :

- IFRS 19 « Filiales sans responsabilité publique : informations à fournir » et les amendements à IFRS 19 « Filiales sans responsabilité publique : informations à fournir ».

NOTE 1.2 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-après.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Le groupe revoit régulièrement les estimations et les hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Ces estimations peuvent évoluer en fonction d'événements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les résultats réels peuvent donc être différents de ces estimations.

Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait éventuellement résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels (dont les écarts d'acquisition) et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. note 6) ;
- provisions, notamment provisions pour garanties et provisions pour litiges (cf. note 10) ;
- avantages du personnel (cf. note 5) ;
- valorisation des instruments financiers (cf. note 12.2.2) ;
- actifs d'impôts différés (cf. note 11) ;
- valorisation des droits d'utilisation des actifs loués et passifs de loyers (cf. note 7).

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

Acquisition de l'activité robotique de la société Sitia	Note 3.1
Nouvelle feuille de route stratégique 2026-2030 « LIFT »	Page 10
Tarifs douaniers aux États-Unis	Note 12.1

- :



PRINCIPES COMPTABLES

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles il exerce directement ou indirectement un contrôle (les filiales) sont intégrés globalement. Il y a contrôle lorsque le groupe :

- détient le pouvoir sur la société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur les activités jugées pertinentes de la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le groupe exerce une influence notable lorsqu'il détient plus de 20 % des droits de vote dans la société.

Le groupe Manitou consolide également par la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (coentreprises). Le contrôle conjoint est un partenariat qui prévoit le contrôle commun du groupe avec au moins un autre partenaire sur la société.

À l'exception de Manitou Group Finance et de Manitou Finance Ltd. mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence consiste à enregistrer, dans l'état de la situation financière consolidée du groupe, sa participation dans les sociétés.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Le groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice, ni sur les exercices antérieurs.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées et les résultats internes au groupe sont éliminés (plus-values, profits ou pertes sur stocks, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés au moment où le contrôle est exercé.

VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les actifs identifiables, actifs et passifs éventuels de l'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition dès lors qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Les écarts d'acquisition résiduels représentent les flux de trésorerie attendus des synergies post-acquisition au-delà des actifs et des passifs reconnus lors de la première intégration. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. En cas d'ajustement de prix dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, l'évaluation initiale provisoire est ajustée en contrepartie du goodwill. Tout ajustement ultérieur est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du groupe.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont sujets à un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. En application d'IFRS 5, ces actifs sont alors évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ils cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs destinés à la vente. Dans le cas de titres mis en équivalence, la mise en équivalence s'arrête dès lors que l'actif remplit les conditions d'application d'IFRS 5.

Selon la norme IFRS 5, une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente et la sortie implique la perte du contrôle.

Les actifs non courants destinés à la vente sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

MÉTHODES DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVICES

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en euros.

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal qui est généralement la monnaie locale) est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés (l'euro) sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture de change en vigueur à la date de clôture de chaque bilan (aussi appelé cours de clôture) ;
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice. Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composantes distinctes des capitaux propres.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières ;
- en coûts des biens et des services vendus dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains et les pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement, après prise en compte des dérivés de couverture, sont affectés en « Coût des biens et services vendus ».

NOTE 3.1 ÉVOLUTION DE PÉRIMÈTRE

EXERCICE 2025

- easyLi

Le groupe a pris une participation complémentaire de 17,65% sur la société easyLi (France) en décembre 2025, il a ainsi 99,55% de son capital social. Depuis 2023 la société, intégrée globalement, prenait déjà en compte un pourcentage d'intérêt de 100 %, résultant d'options croisées d'achat et de vente. L'impact de cette opération n'est pas significatif sur les états financiers du groupe.

- MN-Lifttek OY

À la suite du rachat des 14 % d'intérêts minoritaires restants en juin 2025, le groupe Manitou détient désormais 100 % du capital social de la société MN-Lifttek Oy (Finlande). Depuis 2022 la société, intégrée globalement, prenait déjà en compte un pourcentage d'intérêt de 100 %, résultant d'options croisées d'achat et de vente. L'impact de cette opération n'est pas significatif sur les états financiers du groupe.

- PT Manitou Indonesia Perkasa

Depuis novembre 2025, la société PT Manitou Indonesia Perkasa, créée en 2024 sous le nom de Manitou Center Indonesia, exploite les activités Manitou Center en Indonésie (nouvelle société distributrice).

- SITIA

Le groupe a finalisé l'acquisition de l'activité robotique de la société Sitia pour 0,8 million d'euros. Une équipe de sept salariés, bénéficiant d'une expertise dans le développement de robots, va rejoindre les équipes R&D de Manitou Group. Cette acquisition comprend également la propriété intellectuelle de la branche d'activité robotique de Sitia. Cette opération constitue un rachat d'actifs isolés, analysé hors du champ d'application d'IFRS 3

Aucune cession n'a eu lieu au cours de la période.

EXERCICE 2024

Le groupe avait fait l'acquisition des entités COME et Metal Work (Italie) en janvier 2024, consolidées en intégration globale.

Il avait également finalisé le rachat du solde des intérêts minoritaires en janvier 2024 de la société Manitou PS (Royaume-Uni), elle-même détentrice à 100 % du capital social de la société Mawsley Machinery. L'impact de cette opération n'était pas significatif sur les états financiers du groupe.

Il avait par ailleurs acquis les actifs de son distributeur sud-africain Dezzo Equipment, spécialisé dans la vente de matériel de services Manitou depuis 2008.

Aucune cession n'avait eu lieu au cours de la période.

COMPOSITION ET ÉVOLUTION DU GROUPE

	31 décembre 2024	31 décembre 2025
INTÉGRATION GLOBALE		
Sociétés productrices	8	8
Sociétés distributrices	29	30
SOUS-TOTAL	37	38
Autres sociétés	7	7
TOTAL	44	45
MISE EN ÉQUIVALENCE		
Sociétés de financement	2	2
TOTAL	46	47

NOTE 3.2 INCIDENCE DES ACQUISITIONS

Aucune acquisition n'a eu lieu au cours de la période.

NOTE 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

NOTE 4.1 INFORMATIONS SECTORIELLES



PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteur opérationnel sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du groupe.

Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Elles intègrent les éléments suivants :

- chiffre d'affaires ;
- résultat opérationnel ;
- résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence, qui sont les indicateurs de performance des divisions.

Le groupe est organisé opérationnellement autour de deux divisions :

- la division Produits regroupe l'ensemble des sites de production français, italien, américain et indien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mâts industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués, aux nacelles élévatrices, aux chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, aux tractopelles et aux télescopiques. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marques Manitou, Gehl, Mustang by Manitou ;
- la division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financement, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formations techniques, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de services aux utilisateurs finaux (géolocalisation, formations utilisateurs, conseils, etc.). Cette division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces deux divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 140 pays.

En avril 2025, Manitou Group a dévoilé son nouveau plan stratégique « LIFT » pour consolider son leadership mondial et apporter des solutions différentes et novatrices à ses clients, en engageant ses collaborateurs et ses partenaires à innover, sur des solutions ayant un impact sociétal et environnemental positif. Dans la continuité du nouveau plan stratégique « LIFT » intégrant les enjeux de durabilité, le groupe a annoncé sa nouvelle feuille de route RSE à l'horizon 2030. Intégrée au cœur de la nouvelle stratégie globale LIFT, cette ambition marque une étape majeure pour le groupe : la transition d'une approche de conformité vers un modèle où la durabilité devient le moteur principal de la performance du groupe. Elle s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par le groupe avant 2026, tout en prenant en compte les nouveaux enjeux auxquels le groupe et son écosystème sont désormais confrontés.

Pour atteindre ces objectifs et afin de mieux répondre aux attentes de ses clients et aux spécificités de ses marchés, le groupe va faire évoluer son organisation actuelle avec deux divisions (division Produits et division Services et Solutions) vers une organisation en trois zones géographiques, Amérique du Nord, Europe et LAPAM (Amérique latine, Asie-Pacifique, Afrique et Moyen-Orient).

Chacune des zones pilotera sa performance opérationnelle et financière. Cette nouvelle organisation est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2026 et s'appuie sur une nouvelle organisation du Comité exécutif.

NOTE 4.1.1 RÉSULTAT PAR DIVISION

	Division Produits		Division S&S		TOTAL	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
<i>en milliers d'euros</i>						
Chiffre d'affaires	2 246 830	2 143 986	409 116	420 379	2 655 946	2 564 365
Coût des biens et services vendus	-1 853 043	-1 796 979	-302 790	-315 265	-2 155 833	-2 112 244
Marge sur coût des ventes	393 787	347 008	106 326	105 114	500 113	452 122
En %	17,5%	16,2%	26,0%	25,0%	18,8%	17,6%
Frais de recherche et développement	-43 274	-48 253	-262	-276	-43 536	-48 529
Frais commerciaux, marketing et service	-95 500	-100 445	-73 617	-73 602	-169 118	-174 047
Frais administratifs	-75 571	-73 964	-15 264	-14 904	-90 835	-88 869
Autres produits et charges d'exploitation	1 694	1 708	711	254	2 405	1 962
Résultat opérationnel courant	181 135	126 053	17 894	16 586	199 029	142 639
En %	8,1%	5,9%	4,4%	3,9%	7,5%	5,6%
Produits et charges opérationnels non courants	-3 702	-14 634	-359	-2 162	-4 061	-16 796
Résultat opérationnel	177 433	111 419	17 536	14 424	194 969	125 843
En %	7,9%	5,2%	4,3%	3,4%	7,3%	4,9%
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	0	2 823	3 202	2 823	3 202
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	177 433	111 419	20 358	17 626	197 792	129 045

L'activité de distribution de pièces de rechange et d'accessoires, intégrée dans la division Services & Solutions, bénéficie de services portés par la division Produits (R&D, qualification des pièces, qualification des fournisseurs), de la base installée de machines vendues, ainsi que de la notoriété des marques développées par ces mêmes divisions.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces bénéficiaires, le reporting par division suivi par le groupe intègre une redevance de la division Services & Solutions à la division Produits. Cette redevance est calculée sur la base de comparables externes de distributeurs de pièces indépendants dont le résultat opérationnel médian sur une période de cinq ans ressort à 3,90 %

en Europe et aux États-Unis, principales zones sur lesquelles la division S&S opère. Cette redevance est intégrée dans chaque division sur la ligne « Coût des biens et services vendus », qui correspond donc aux charges de biens et services vendus nettes des charges ou des produits de redevance.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions. Les informations par secteur opérationnel utilisées par le management du groupe n'intègrent pas ces différents éléments.

NOTE 4.1.2 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires 2024						Chiffre d'affaires 2025				
EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL	en M€ et % du total	EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL
789	759	498	201	2 247	Division Produits	771	741	431	201	2 144
30%	29%	19%	8%	85%		30%	29%	17%	8%	84%
152	136	67	55	409	Division S&S	155	135	73	57	420
6%	5%	3%	2%	15%		6%	5%	3%	2%	16%
941	894	565	256	2 656	TOTAL	926	876	504	258	2 564
35%	34%	21%	10%	100%		36%	34%	20%	10%	100%

* Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient

LES PRINCIPAUX PAYS EN % DE CHIFFRE D'AFFAIRES

	en %	2024	2025
France		18%	16%
États-Unis		15%	14%
Italie		8%	9%
Royaume-Uni		7%	9%
Allemagne		5%	6%
Belgique		5%	5%
Espagne		4%	5%
Australie		4%	3%
Pologne		3%	3%
Pays-Bas		3%	3%

NOTE 4.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL



PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments courants et non courants, décrits ci-dessous, avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats et de la quote-part du groupe des résultats nets des sociétés mises en équivalence. Il comprend :

- le chiffre d'affaires (note 4.2.1) ;
- le coût des biens et services vendus (note 4.2.2) ;
- les frais de recherche et développement (note 4.2.3) ;
- les frais commerciaux, marketing et service et les frais administratifs (note 4.2.4) ;
- les autres produits et charges d'exploitation (note 4.2.5) ;
- les produits et charges opérationnels non courants (note 4.2.6).

Le groupe utilise le résultat opérationnel comme principal indicateur de performance.

NOTE 4.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES



PRINCIPES COMPTABLES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il est principalement constitué de :

- ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers ;
- pièces de rechange et d'accessoires ;
- location de matériels ;
- prestations de gestion de parc de matériels ;
- prestations diverses (extensions de garantie).

Il figure net :

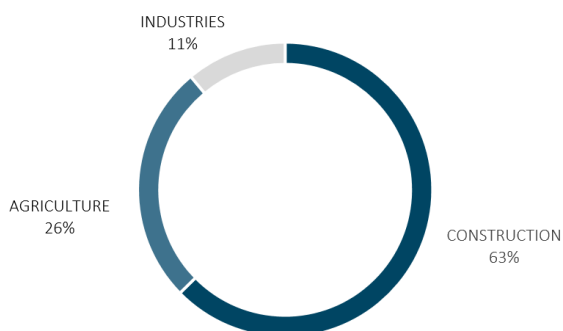
- de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- des retours de marchandises ;
- des rabais et des remises ;
- des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IFRS 15, les ventes de produits sont comptabilisées lorsque le groupe a honoré son engagement de prestation envers l'acquéreur, et que le contrôle lié aux produits lui a été transféré. En général, cela correspond au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution (s'il s'agit de concessionnaires indépendants) ou lors de leur livraison au client final (s'il s'agit des ventes directes). Dans le cas des prestations de services, le produit est reconnu lorsque la prestation est réalisée. Ainsi, pour les extensions de garantie, le revenu est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

en millions d'euros	Ventes de biens				Ventes de services				TOTAL			
	2024	en %	2025	en %	2024	en %	2025	en %	2024	en %	2025	en %
Europe du Sud	917	35%	900	36%	24	39%	26	39%	941	35%	926	36%
Europe du Nord	879	34%	859	34%	15	25%	17	26%	894	34%	876	34%
Amériques	562	22%	501	20%	2	4%	3	5%	565	21%	504	20%
APAM	236	9%	238	10%	20	32%	20	30%	256	10%	258	10%
TOTAL	2 595	100%	2 498	100%	61	100%	66	100%	2 656	100%	2 564	100%

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ



La vente de services est exclusivement réalisée par la division S&S (Services & Solutions). Le montant du chiffre d'affaires des ventes de services est donc attribuable seulement à cette division.

La base clients du groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représentant pas plus de 7,5 % du chiffre d'affaires total.

NOTE 4.2.2 COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS



PRINCIPES COMPTABLES

COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main-d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnement des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, les équipements et les matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les tarifs douaniers, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

	<i>en milliers d'euros</i>	2024	2025
Achats matières		-1 609 787	-1 583 230
Main-d'œuvre directe et indirecte		-289 043	-284 862
Dotations aux amortissements*		-63 337	-68 343
Autres		-193 665	-175 809
Coût des biens et services vendus		-2 155 833	-2 112 244

* Dont 7,6 millions d'euros d'impacts IFRS 16 en 2025 (8,2 millions d'euros en 2024).

Au cours de l'année, le groupe a évolué dans un environnement commercial marqué par un renforcement des barrières tarifaires notamment entre les États-Unis et l'Europe. Ces mesures ont impacté directement le groupe.

En 2025, l'impact des droits de douane sur le résultat s'établit à 7 millions d'euros.

NOTE 4.2.3 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT



PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont constitués des frais de personnels affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et à des prestations extérieures et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de développement qui respectent les critères de la norme IAS 38 sont activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes (note 6.1).

Les charges de l'exercice intègrent les frais de recherche, les frais d'étude et de développement non activés en application des critères cités à la note 6.1, ainsi que la dotation aux amortissements des frais de développement activés.

Le crédit d'impôt recherche en France, dont le calcul est basé sur certaines dépenses de recherche relatives à des projets jugés « éligibles », est payé par l'État. Si la société bénéficiaire du crédit d'impôt recherche est redevable de l'impôt sur les sociétés, ce crédit sera imputé sur l'impôt à payer ; à défaut, il sera remboursé par l'État dans un délai de trois ans. Le crédit d'impôt recherche n'entre donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » et est comptabilisé en diminution des frais de recherche et de développement dans la marge opérationnelle du groupe au rythme où les coûts financés sont reconnus au compte de résultat.

	<i>en millions d'euros</i>	2024	2025
Total des dépenses engagées		63 071	68 134
Frais de développement capitalisés		-19 535	-19 605
Total frais de recherche et développement		43 536	48 529

NOTE 4.2.4 FRAIS COMMERCIAUX, MARKETING ET SERVICE ET FRAIS ADMINISTRATIFS



PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnel et de coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions supports (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

d'assurance-crédit, coûts des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissements des infrastructures associées.

	<i>en milliers d'euros</i>	2024	2025
Charges externes		-80 893	-74 010
Frais de personnel		-137 659	-141 911
Dotations nettes aux amortissements (hors production)*		-10 871	-12 003
Autres**		-30 530	-34 991
Frais commerciaux, marketing et service et frais administratifs		-259 953	-262 916

* Dont 4,0 millions d'euros d'impacts IFRS 16 en 2025 (3,3 millions d'euros en 2024).

** Concerne essentiellement des commissions.

NOTE 4.2.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	<i>en milliers d'euros</i>	2024	2025
Cession d'actifs		68	-1 051
Autres produits		2 375	3 571
Autres charges		404	-1 084
Dotations nettes aux provisions		-443	527
Total autres produits et charges d'exploitation		2 405	1 962

NOTE 4.2.6 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS



PRINCIPES COMPTABLES

CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- les pertes de valeur (impairment) ;
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels ;
- les frais d'acquisition et d'intégration ;
- les produits relatifs à des « badwill » ;
- les résultats de cessions des titres consolidés ;
- les coûts de restructuration ;
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

	<i>en milliers d'euros</i>	2024	2025
Coûts de personnel liés aux réorganisations		-7	
Impairment d'actifs financiers			-278
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges		-2 477	-5 358
Autres produits et charges non récurrents		-1 577	-11 161
Total autres produits et charges d'exploitation		-4 061	-16 796

En 2025, ce résultat comprend des charges opérationnelles non courantes nettes de 16,8 millions d'euros, dont des frais de réorganisation (2,5 millions d'euros pour le déploiement de LIFT et 5,7 millions d'euros pour indemnités de départ et de non concurrence), une provision 3,7 millions d'euros à la suite du redressement judiciaire d'un fournisseur d'immobilisation, une provision de 3,2 millions d'euros relative à un contentieux pour contrefaçon, des honoraires de conseil de 1,0 million d'euros dans le cadre de frais de procédures et des coûts de 0,6 million d'euros liés à de la croissance externe.

En 2024, ce résultat comprenait des charges opérationnelles non courantes nettes à hauteur de 4,1 millions d'euros, dont des frais pour litiges et des frais de restructuration de 3,2 millions d'euros et des coûts de 0,9 million d'euros liés à la croissance externe.

NOTE 4.2.7 EBITDA

	<i>en milliers d'euros</i>	2024	2025
Résultat opérationnel		194 969	125 843
Amortissements		79 147	86 477
Perte de valeur			278
EBITDA		274 116	212 597
Charge des loyers de contrats qualifiés précédemment de location simple		-12 108	-12 358
EBITDA retraité d'IFRS16		262 007	200 239

NOTE 5 LES AVANTAGES AU PERSONNEL

NOTE 5.1 EFFECTIFS

	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Cadres	1 647	1 718
Agents de maîtrise	96	102
ETD	1 616	1 667
Ouvriers	2 601	2 614
Total	5 960	6 101

NOTE 5.2 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL PAR NATURE

	en milliers d'euros	2024	2025
Salaires, primes et indemnités*		-291 899	-302 447
Intéressement et participation		-23 886	-14 004
Avantages au personnel		-9 230	-9 968
Charges sociales et taxes sur salaires		-96 021	-102 977
Charges de personnel hors intérim et refacturations		-421 036	-429 395
Intérim et autres		-42 292	-36 268
Total charges de personnel		-463 328	-465 663

* Avant capitalisation des coûts de R&D.

NOTE 5.3 LES AVANTAGES AU PERSONNEL



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels Manitou Group verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.
- Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements

correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein de Manitou Group ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées ci-après.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves.

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable, des coûts de gestion des actifs.

NOTE 5.3.1 DÉFINITION

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat ;
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail ;
- des régimes de pension et autres prestations de retraite pour certains employés ;
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis ;
- un régime d'assistance médicale et d'assurance-vie postérieur à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurances, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice. La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée. Les caractéristiques des principaux régimes sont les suivantes.

	États-Unis SERP	France Indemnité de fin de carrière	Italie Traitement de fin de rapport
Description	Plan « non qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi regroupant un nombre limité de bénéficiaires désignés sur la base d'accords individuels. Un salarié actif est actuellement dans le plan, tous les autres bénéficiaires étant d'anciens salariés. Les avantages accordés par ce plan sont calculés sur la base d'un pourcentage de la rémunération finale moyenne.	Montant payé lors du départ à la retraite calculé sur la base des années de service et du salaire de fin de carrière. Ce plan correspond aux obligations légales (convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie).	Montant payé lors du départ de la société, calculé sur la base des années de service et du salaire à la date de départ. Ce plan correspond aux obligations légales et est gelé depuis 2007.
Risques du plan	Risque de taux d'intérêt et risque lié à l'espérance de vie.	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ à la retraite.	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ de la société des salariés embauchés avant 2007.
Stratégie d'investissement	Bien que n'étant pas considéré comme un actif du régime, le plan est financé via un « rabi trust ».	Contrat d'assurance permettant la disponibilité immédiate des fonds placés. Actif caractérisé par une faible volatilité de la performance financière.	Absence d'actif.

Pension au Royaume-Uni : en 2024, le groupe a externalisé l'ensemble de la gestion de ce plan auprès d'une compagnie d'assurances. De ce fait, le groupe ne supporte plus aucun risque. Cette opération n'avait pas généré de perte ou de gain significatif sur la période.

NOTE 5.3.2 ÉVOLUTION

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

	France		Italie		États-Unis		Inde	
	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Évolution des salaires	4,20%	4,20%	3,00%	3,00%	n/a	n/a	9,50%	9,50%
Évolution des retraites	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	3,45%	4,15%	3,45%	4,15%	5,35%	4,75%	6,80%	6,75%

Une évolution de -0,5 % du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

<i>en milliers d'euros</i>	Europe (inc. France)	États-Unis	Inde	TOTAL
Impact sur la dette actuarielle (DBO)	1 997	122	94	2 213
Impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC)	206	7	15	228

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées. Au 31 décembre 2025, l'utilisation pour le calcul des engagements aux États-Unis de la table de mortalité RPEC MP-2021, publiée par la SOA (Society of Actuaries) en 2021, n'a pas eu d'impact sur la dette actualisée.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 7,50 % au 31 décembre 2025. Une variation de 1 % de l'inflation médicale aurait un impact sur la dette actuarielle (DBO) de +0,1 million d'euros et n'aurait pas d'impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2025 se situent entre 37 et 53 % en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (EN %)

Au 31 décembre 2025, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2024	31.12.2025
	France	France
Actions	14,00%	15,70%
Obligations	74,70%	73,10%
Autres actifs de couverture	11,30%	11,20%
TOTAL	100,00%	100,00%

RÉCONCILIATION DES POSTES DU BILAN

La provision se décompose par pays de la façon suivante :

					31.12.2025
<i>en milliers d'euros</i>	France IFC	France autres	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	25 048	1 470	3 492	7 131	37 141
Juste valeur des actifs financiers	3 374	0	0	1 739	5 113
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-21 674	-1 470	-3 492	-5 392	-32 028
			Dont :	Provision	-32 087
				Actif	59

					31.12.2024
<i>en milliers d'euros</i>	France IFC	France autres	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	26 036	1 424	4 031	6 672	38 163
Juste valeur des actifs financiers	3 210	0	0	1 698	4 908
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-22 826	-1 424	-4 031	-4 974	-33 255
			Dont :	Provision	-33 294
				Actif	38

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

en milliers d'euros	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total	
	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Début de période	26 309	27 460	9 975	0	4 295	4 031	3 931	6 672	44 509	38 162
Coût des services	2 262	2 365	0	0	77	61	749	865	3 088	3 291
Coût de l'actualisation	895	1 025	295	0	212	190	279	312	1 681	1 527
Prestations payées	-246	-607	-860	0	-413	-413	-583	-675	-2 102	-1 695
Liquidation / réduction et autres	0	0	-9 097	0	0	0	0	0	-9 097	0
Coût des services passés								187	0	187
Entrée de périmètre							2 343	0	2 343	0
Pertes (gains) actuariels - expérience et hyp. démographiques	-403	-1 186	-84	0	-288	-51	-99	256	-874	-981
Pertes (gains) actuariels - hypothèses financières	-1 357	-2 539	-703	0	-102	138	-88	-239	-2 250	-2 640
Autres coûts	0	0	209	0	0	0	81	84	290	84
Correction taux de change	0	0	265	0	250	-464	60	-331	575	-795
Fin de période	27 460	26 518	0	0	4 031	3 492	6 672	7 132	38 162	37 141
Actifs de couverture										
Début de période	3 212	3 210	10 680	0	953	0	1 498	1 698	16 343	4 908
Cotisations de l'employeur	0	0	-517	0	0	0	170	172	-347	172
Prestations payées	-231	-471	-860	0	0	0	-39	-116	-1 130	-587
Rendement attendu des actifs	101	108	324	0	0	0	47	56	472	164
Écart rendement attendu / rendement réel du fonds	128	527	-814	0	0	0	2	-97	-684	430
Entrée de périmètre				0					0	0
Liquidation	0	0	-9 096	0	-953	0	0	0	-10 049	0
Autres	0	0	0	0	0	0	20	26	20	26
Correction taux de change	0	0	283	0	0	0	0	0	283	0
Fin de période	3 210	3 374	0	0	0	0	1 698	1 739	4 908	5 113
Réconciliation de la provision										
Début de période	-23 097	-24 250	706	1	-3 342	-4 031	-2 433	-4 974	-28 166	-33 254
Charge de l'année	-2 841	-3 253	-180	0	-289	-251	-911	-1 486	-4 221	-4 990
Cotisations employeur	0	0	-517	0	0	0	170	172	-347	172
Prestations payées	15	136	0	0	-540	413	544	559	19	1 108
SORIE	1 673	4 223	-27	0	390	-87	59	6	2 095	4 142
Entrée de périmètre	0	0					-2 343	0	-2 343	0
Autres									0	0
Correction taux de change			18	0	-250	464	-60	331	-292	795
Fin de période	-24 250	-23 144	0	1	-4 031	-3 492	-4 974	-5 392	-33 255	-32 028
							Dont :	Provisions	-33 294	-32 087
								Actif	38	59

VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

IAS 19 révisé en milliers d'euros	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total	
	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Coût des services	2 262	2 365	0	0	77	61	749	1 052	3 088	3 478
Coûts de l'actualisation	895	1 025	295	0	212	190	279	312	1 681	1 527
Rendement attendu des actifs	-101	-108	-324	0	0	0	-47	-56	-472	-164
Reconnaissance des pertes/gains	-215	-29					-130	120	-345	91
Frais d'administration			209	0	0	0	60	58	269	58
Charge nette	2 841	3 253	180	0	289	251	910	1 486	4 220	4 990

Une nouvelle loi visant à harmoniser la législation du travail est entrée en vigueur en Inde lors de la fin d'année 2025. Cette loi a donné lieu à la création de quatre nouveaux Codes du travail, qui modifient la définition du salaire pris en compte dans le calcul des prestations légales. L'impact de cette nouvelle loi sur le montant des provisions pour retraites du Groupe au 31 décembre 2025 est comptabilisé dans les coûts des services passés (charge de 0,2 million d'euros).

NOTE 5.4 RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

En contrepartie des services rendus, le groupe est susceptible d'octroyer à certains membres du personnel des plans fondés sur des actions réglées en actions ou en trésorerie. Le groupe comptabilise alors son engagement au fur et à mesure des services rendus par les bénéficiaires, de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition des droits.

NOTE 5.4.1 PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Un plan de 700 BSPCE*, avec option de rachat des actions par Manitou BF, a été mis en place lors de l'acquisition d'easyLi. Les avantages accordés au titre de ce plan, évalué à la juste valeur au moment de l'attribution, constituent un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel, étalé par tranches, sur la durée d'acquisition des droits de l'avantage consenti (janvier 2023 - juin 2027) en contrepartie d'une dette sociale. Le groupe réexamine à chaque clôture conjointement la juste valeur et le nombre d'instruments exerçables en prenant en compte les nouvelles perspectives de performances, d'attributions et d'éventuels départs. Au 31 décembre 2025, le nombre d'action exerçable est de 600. Compte tenu de la non atteinte des critères, aucune charge de personnel chez Manitou BF au titre d'IFRS 2 a été comptabilisée au titre de l'année 2025.

* Définition des BSPCE dans la partie 8.5 de l'URD 2025.

NOTE 5.4.2 ATTRIBUTION DE PHANTOM SHARES

Le Directeur général bénéficie d'un plan de Phantom Shares par lequel ce dernier pourra percevoir une prime annuelle dont le montant sera basé

sur la valeur de l'action. Cette prime est soumise à des conditions de performance et de présence. Un plan similaire a été mis en place pour les membres de l'Excom.

Au titre de l'exercice 2025, il n'a pas été attribué Phantom Shares (42 500 Phantom Shares attribuées en 2024 valorisées 0,6 million d'euros).

NOTE 5.4.3 CHARGE RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

Dans les comptes consolidés, l'avantage consenti aux bénéficiaires au titre des plans détaillés ci-dessus est comptabilisé en charges opérationnelles.

Les montants sont présentés ci-après :

Plan (en milliers d'euros)	Charges 2024	Charges 2025
Plan d'options de souscription	-99	0
Phantom Shares	603	0
Autres		
Total	504	0

NOTE 5.5 RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Les montants totaux de la rémunération et des avantages en nature versés aux dirigeants sont les suivants :

en milliers d'euros	Mandataires sociaux non dirigeants		Mandataires sociaux dirigeants		Membres du Comité exécutif non mandataires	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Salaires	193	192			4 083	3 867
Mandats	716	819	1 795	1 575		
Indemnités supplémentaires						1 412
Options attribuées						
Valorisation des options attribuées						
Options levées						
Provisions au bilan et engagements (provision pour primes ou indemnités)	592	602	682	3 027	3 801	1 658

Les informations sur la politique de rémunération sont disponibles dans le chapitre 5 de l'URD 2025.

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

NOTE 6.1 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 6.1.1 ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE



PRINCIPES COMPTABLES

Selon la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle est portée à l'actif si elle est identifiable (séparable, c'est-à-dire qu'elle peut être séparée de l'entité et être vendue, transférée, concédée par licence, louée ou échangée, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations) :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

GOODWILL

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition (goodwill) sont décrits à la note 3, « Périmètre de consolidation ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les **frais de développement** sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou le procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;
- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles pour achever le développement puis utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Ces frais comprennent principalement les coûts de personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

Les logiciels

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les logiciels acquis comme un moyen d'exploitation étant destinés à être conservés durablement par le groupe sont immobilisés.

Les coûts de configuration et de customisation liés à la mise en place d'un logiciel en mode SAAS (Software As A Service) sont immobilisés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif incorporel (création d'interfaces, adaptation du système d'information existant). Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés :

- en charges opérationnelles, lorsqu'ils sont réalisés en interne ;
- en charges opérationnelles ou en charges à étaler, lorsqu'ils sont réalisés par un prestataire externe, selon la nature des services rendus.

Les **marques ainsi que les relations clients acquises et autres immobilisations incorporelles** sont portées à l'actif s'ils répondent aux critères d'IAS 38.

Évaluation postérieure : la norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

Les **amortissements** sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Brevets	5 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Systèmes d'information complexes – ERP	7 ans
Frais de développement	5 ans

<i>en milliers d'euros</i>	Goodwill	Frais de développement	Logiciels	Marques	Relations clients et autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Montant brut au 31 décembre 2024	89 094	160 743	92 350	32 739	53 836	339 668
Acquisitions	0	22 156	2 527	0	6 342	31 025
Cessions	-1	-1 220	-453	0	-63	-1 736
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	0	-753	2 043	0	-1 317	-27
Écart de conversion	-9 594	-5 557	-2 475	-3 575	-3 487	-15 095
Montant brut au 31 décembre 2025	79 498	175 368	93 992	29 163	55 312	353 835
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2024	-78 753	-91 317	-73 106	-31 239	-39 883	-235 545
Dotations	-278	-11 962	-6 712	-193	-2 450	-21 317
Reprises	0	545	453	0	5	1 003
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	0	-50	94	0	11	55
Écart de conversion	9 604	3 158	1 089	3 572	3 528	11 347
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2025	-69 427	-99 626	-78 183	-27 860	-38 788	-244 457
Montant net au 31 décembre 2024	10 341	69 426	19 244	1 500	13 954	104 123
Montant net au 31 décembre 2025	10 072	75 742	15 809	1 303	16 524	109 378

Les principaux investissements incorporels 2025 concernent les frais de développement pour 22,1 millions d'euros, les systèmes d'information pour 2,5 millions d'euros et les autres immobilisations incorporelles pour 6,3 millions d'euros.

NOTE 6.1.2 DÉTAIL DES GOODWILL NETS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
EasyLi	2 283	2 283
MN Lifttek Oy	1 664	1 664
Gi.Erre SRL	1 221	1 221
COME SRL	1 259	1 259
Metal Work SRL	2 270	2 270
Manitou Centres SA PTY LTD	1 078	1 087
Autres	566	288
Total	10 341	10 072

En 2025, un goodwill a été intégralement déprécié pour 0,3 million d'euros, suite à l'arrêt du contrat exclusif avec un partenaire.

Les goodwills définitifs de COME SRL et Metal Work SRL sont, respectivement, de 1,3 million et 2,3 millions d'euros. Une marque a été constatée pour Metal Work pour 0,6 million d'euros. Aucun ajustement sur l'exercice 2025 n'a été réalisé.

Le goodwill définitif engendré par le rachat d'actifs de Dezzo est de 1,1 millions d'euros. Un ajustement non significatif a été comptabilisé sur l'exercice 2025.



PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles correspondent à un actif physique que l'entreprise continuera à utiliser après l'exercice en cours. Elles concernent plusieurs types d'actifs : terrains, constructions, installations générales, outillage, matériel, véhicules, équipements informatiques, etc. Le groupe regroupe ses immobilisations corporelles en cinq postes :

- les terrains ;
- les constructions ;
- les installations techniques, matériel et outillage ;
- les autres immobilisations corporelles ;
- les immobilisations corporelles en cours.

Une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à l'actif lorsque :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie « construction » proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissement différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements) ;
- en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 000 euros), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15 % de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La

base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Construction	Entre 20 et 30 ans ¹
Aménagement des terrains et des constructions	10 ans ²
Marché industriel	Entre 3 et 7 ans ³
Outillages industriels et moules	3 ans
Matériel de transport	
Voitures de tourisme	4 ans
Gros véhicules utilitaires	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Entre 3 et 5 ans ⁴
Mobilier de bureau	10 ans

¹ Selon la qualité des bâtiments construits.

² Excepté les agencements des biens loués qui sont amortis sur la durée de location du bien.

³ Selon le type de matériel.

⁴ Selon le type d'équipement.

MATÉRIELS PRIS OU DONNÉS EN LOCATION

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées. Ils sont amortis sur une durée de huit ans.

TRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

<i>en milliers d'euros</i>	Terrains	Bâtiments	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total immobilisations corporelles
Montant brut au 31 décembre 2024	69 458	269 910	311 627	152 456	52 081	855 533
Acquisitions	1 458	2 563	11 860	23 104	61 466	100 450
Cessions	-819	-3 866	-3 283	-1 824	0	-9 792
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	2 322	10 597	20 710	-6 127	-35 162	-7 659
Écart de conversion	-1 133	-6 640	-10 094	-4 247	-1 229	-23 342
Montant brut au 31 décembre 2025	71 287	272 564	330 820	163 363	77 156	915 190
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2024	-17 089	-148 732	-238 040	-77 021	0	-480 881
Dotations	-1 659	-11 249	-23 258	-17 350	0	-53 516
Reprises	813	3 772	3 038	1 645	0	9 269
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	0	12	71	4 770	0	4 852
Écart de conversion	286	2 745	7 141	2 289	0	12 461
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2025	-17 649	-153 451	-251 048	-85 667	0	-507 816
Montant net au 31 décembre 2024	52 370	121 178	73 587	75 436	52 081	374 651
Montant net au 31 décembre 2025	53 638	119 113	79 772	77 696	77 156	407 374

Les investissements réalisés en 2025 s'élèvent à 100,5 millions d'euros contre 110,5 millions d'euros en 2024. Ils comprennent 4,0 millions d'euros de terrains et bâtiments, 16,8 millions d'euros de matériels de flotte de location et 79,6 millions d'euros de matériels industriels et autres équipements.

NOTE 6.3 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS



PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs de R&D amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Les indices de perte de valeur pris en compte par le groupe sont notamment :

- des investissements significativement supérieurs au budget initial ;
- un retournement de marché et des performances économiques plus faibles ;
- des changements de lois ou normes ;
- des évolutions technologiques majeures ;
- des décisions d'arrêt de production.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (unité génératrice de trésorerie). Les unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau de Manitou Group, les principales unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'unité génératrice de trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur cinq ans validés par la Direction du groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les unités génératrices de trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et des composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Au 31 décembre 2025, le groupe dispose de goodwill pour une valeur nette comptable d'un montant de 10,1 millions d'euros, nécessitant des tests de valeur annuels.

Le goodwill de CFM ILE DE FRANCE a été déprécié pour 0,3 million d'euros.

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base de prévisions de ventes et de profitabilité ainsi que d'un taux d'actualisation de 10,20 % et d'un taux de croissance à l'infini de 2 %.

Une analyse de sensibilité du calcul à une variation conjointe des paramètres suivants a été menée :

- +/-1 point du taux d'actualisation ;
- +/-1 point du taux de croissance à long terme ;
- +/-1 point de taux de marge.

Il n'a pas été mis en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de chacune des unités génératrices de trésorerie.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DE R&D

Compte tenu de l'existence d'indices de perte de valeur, les tests spécifiques relatifs à des actifs de R&D ont été réalisés sur la base de prévisions de ventes et de profitabilité. Le taux d'actualisation appliqué est de 10,20 %. Ces tests n'ont pas conduit à constater des dépréciations. Une baisse supplémentaire de 10 % du chiffre d'affaires ne générerait pas la comptabilisation d'une dépréciation.

AUTRES ACTIFS

Le groupe n'a pas réalisé de test complémentaire sur les actifs corporels, composés principalement de terrains, constructions et de matériel industriel.

NOTE 7 DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS ET PASSIFS DE LOYERS



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe apprécie si un contrat est ou contient une location en se fondant sur la définition d'un contrat de location. Selon IFRS 16, un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie. Lors de la conclusion ou de la réappréciation d'un contrat comportant une composante location, le groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante, location et non-location, sur la base de leur prix distinct relatif.

Le groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée. Le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

Les actifs pris en location sont :

- majoritairement des actifs immobiliers exploités par le groupe ;
- des contrats de location de véhicules ; enfin
- des contrats de location d'équipements industriels.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal de chaque filiale. C'est ce dernier taux que le groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certains).

Le compte de résultat est également impacté : au lieu de la charge d'exploitation, les preneurs constatent une charge d'amortissement du droit d'utilisation et une charge d'intérêts.

Le groupe a procédé à l'étude de ses contrats de location afin de les analyser au regard des critères déterminant une location selon IFRS 16. Conformément aux exemptions prévues par la norme, le groupe a exclu les contrats de courte durée (inférieure à 12 mois) et les contrats de faible valeur de l'actif (inférieure à 5 000 euros).

La durée de contrat correspond à la période contractuelle non résiliable d'utilisation de l'actif en tenant compte, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain.

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le groupe.

NOTE 7.1 DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS

<i>en milliers d'euros</i>	Terrains et constructions - droit d'utilisation	Véhicules - droit d'utilisation	Équipements industriels - droit d'utilisation	Autres immobilisations corporelles - droit d'utilisation	Total des droits des actifs loués
Montant brut au 31 décembre 2024	43 674	8 740	14 591	703	67 707
Acquisitions	11 716	3 117	1 490	74	16 396
Cessions	-5 173	-2 055	-1 919	-79	-9 226
Variation de périmètre					0
Autres		7			7
Écarts de conversion	-3 632	-196	-50	-62	-3 940
Montant brut au 31 décembre 2025	46 584	9 613	14 111	636	70 944
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2024	-24 211	-3 896	-3 961	-499	-32 567
Dotations	-5 586	-2 826	-3 091	-140	-11 642
Reprises	4 654	2 007	1 919	79	8 658
Variation de périmètre					0
Autres		-7			-7
Écarts de conversion	2 343	53	28	51	2 475
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2025	-22 800	-4 670	-5 105	-508	-33 083
Montant net au 31 décembre 2024	19 463	4 844	10 629	204	35 140
Montant net au 31 décembre 2025	23 785	4 943	9 006	127	37 861

NOTE 7.2 PASSIFS DE LOYERS

	<i>en milliers d'euros</i>	2025
Moins de 1 an		8 347
Entre 1 et 5 ans		16 841
Au-delà de 5 ans		6 471
Total		31 659

NOTE 8 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

NOTE 8.1 STOCKS



PRINCIPES COMPTABLES

VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises (machines) : valorisées à leur coût d'achat ;
- pièces de rechange : valorisées au prix d'achat moyen pondéré ;
- matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré ;

- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

<i>en milliers d'euros</i>	Matières premières	En-cours de fabrication	Produits finis	Marchandises	Total stocks
Montant brut au 31 décembre 2024	294 638	60 016	421 607	128 534	904 795
Variation de périmètre					
Reclassement			1 863	812	2 675
Mouvements	-33 781	4 183	-54 024	-8 801	-92 423
Écarts de conversion	-12 027	-925	-18 935	-5 846	-37 733
Montant brut au 31 décembre 2025	248 830	63 275	350 511	114 700	777 315
Provisions au 31 décembre 2024	-9 374	0	-8 794	-15 045	-33 213
Variation de périmètre					
Reclassement	4	-4	203	-163	40
Mouvements	-425	-7	-2 307	-1 273	-4 012
Écarts de conversion	363		189	852	1 403
Provisions au 31 décembre 2025	-9 432	-12	-10 709	-15 630	-35 782
Montant net au 31 décembre 2024	285 264	60 016	412 813	113 488	871 582
Montant net au 31 décembre 2025	239 398	63 263	339 802	99 070	741 533

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériels donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériels d'occasion.

Conformément à la norme IAS 2, la valorisation des stocks des États-Unis d'Amérique intègre l'ensemble des coûts directement attribuables à l'acquisition, notamment les droits de douane.

NOTE 8.2 CRÉANCES CLIENTS



PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées selon les dispositions d'IFRS 15 et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues (note 12.1.2).

CRÉANCES COURANTES

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Dépréciations	Montant net
31 décembre 2024	496 030	-3 053	492 977
Variation de périmètre	0	0	0
Reclassement	-221	33	-188
Mouvements	-3 081	-883	-3 965
Écarts de conversion	-17 633	195	-17 438
Total au 31 décembre 2025	475 094	-3 708	471 386

CRÉANCES NON COURANTES

Les créances non courantes sont nulles sur la période.

Le groupe a en général recours à une assurance-crédit pour sécuriser son en-cours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le groupe, l'en-cours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

PROGRAMME DE WHOLESALE

Le groupe dispose d'un programme de financement des créances de ses distributeurs. Ce programme est mis en place dans un cadre strict entre plusieurs sociétés du groupe, leurs distributeurs et un organisme de financement. Il est basé sur la cession de créances non escomptées et permet au groupe de se faire payer à la date d'échéance de la facture par la banque et au distributeur de négocier avec la banque un financement. Ainsi, les créances sont maintenues en créances opérationnelles dans la rubrique « Clients » jusqu'au paiement par l'organisme financier. Le risque est transféré à l'organisme de financement sans recours possible, sauf si les créances cédées dépassent les lignes de crédit négociées. Ce programme inclut également une assurance-crédit.

Les créances cédées qui ne sont pas déconsolidées et donc inscrites en créances clients au 31 décembre 2025 s'élèvent à 38,3 millions d'euros contre 22,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le total de l'en-cours auprès de l'organisme financier est de 171,4 millions d'euros contre 168,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les financements accordés au réseau de concessionnaires font l'objet d'une décomptabilisation de l'actif circulant uniquement lorsqu'ils sont conclus sans recours. Les encours de financement avec recours restent consolidés au titre du contrôle des risques conservé par le groupe et s'élèvent à 4,2 millions d'euro au 31 décembre 2025.

Dans le cadre de ce programme, l'organisme financier a octroyé un préfinancement, dont le solde s'établit à 79,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 (87,0 millions d'euros au 31 décembre 2024). L'analyse des risques et avantages telle que définie par IFRS 9 a conduit le groupe à décomptabiliser l'ensemble de ces préfinancements.

Le coût financier sur l'année 2025 est de 0,2 million d'euros.

PROGRAMME D'AFFACTURAGE

Le contrat d'affacturage mis en place en 2024 n'a pas été renouvelé en 2025. Le montant des créances cédées et décomptabilisées au 31 décembre 2024 était de 12,7 millions de euros.

PROGRAMME FLOOR PLANS

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou North America a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plans) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à 24 mois. Dans le cadre de ces floor plans, les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement évalués client par client en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients sont enregistrés en « Frais commerciaux, marketing et service ».

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 0,8 million d'euros sur l'exercice 2025 et ont également été enregistrées sur la ligne « Frais commerciaux, marketing et service » du compte de résultat.

NOTE 8.3 AUTRES CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	Variation de périmètre	Mouvements	Écarts de conversion	31 décembre 2025
Créances fiscales et sociales	39 279	0	8 082	-1 494	45 867
Autres créances	7 354	0	-1 652	-92	5 609
Avances et acomptes sur commandes	5 127	0	747	-229	5 645
Charges constatées d'avance	28 712	0	5 097	-826	32 982
Total autres créances courantes	80 473	0	12 273	-2 642	90 104
Autres créances non courantes	5 151	0	152	-305	4 998
Total autres créances non courantes	5 151	0	152	-305	4 998
Total autres créances	85 624	0	12 425	-2 946	95 102

NOTE 8.4 DETTES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	Variation de périmètre	Mouvements	Écarts de conversion	31 décembre 2025
Fournisseurs et comptes rattachés	318 860		56 986	-6 037	369 810
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	140 483		1 720	-1 914	140 289
<i>Autres dettes d'exploitation</i>	68 658		16 920	-2 234	83 343
<i>Produits constatés d'avance</i>	29 580		1 010	-1 718	28 872
Autres dettes d'exploitation	238 720	0	19 650	-5 866	252 504
Dettes fournisseurs d'immobilisations	13 968		-1 559	-8	12 401
Autres dettes	252 688		18 091	-5 874	264 905
Autres dettes non courantes	11 660		4 020	-1 151	14 529
Total dettes d'exploitation	583 208		79 097	-13 062	649 244

NOTE 8.5 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
+ Variation des stocks	-49 342	-96 423
+ Variation des créances	-199 859	8 454
dont Clients	-181 245	-3 965
dont Créances de financement des ventes	489	-30
dont Autres créances	-19 104	12 448
- Variation des autres passifs courants	-164 145	80 627
dont Fournisseurs et comptes rattachés	-174 301	57 043
dont Autres dettes courantes d'exploitation	9 019	19 564
dont Autres dettes non courantes	1 138	4 020
Total variation du besoin en fonds de roulement*	-85 057	-168 596

* Définition du BFR dans la partie 8.5 de l'URD 2025.

NOTE 9 LES CAPITAUX PROPRES ET LE RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 9.1 CAPITAUX PROPRES

NOTE 9.1.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 39 668 399 actions au 31 décembre 2025.

NOTE 9.1.2 GESTION DES CAPITAUX PROPRES

Le groupe attache une importance significative à la gestion de son capital, visant à assurer la stabilité financière, à soutenir ses activités opérationnelles et à fournir un rendement adéquat aux actionnaires.

Dans le cadre de sa gestion du capital, le groupe adopte une politique visant à limiter son ratio dettes/capitaux propres pour garantir une structure financière solide et à réduire le risque. L'entreprise évalue régulièrement son capital afin de déterminer s'il est adéquat pour

soutenir ses opérations et sa croissance future. La politique du groupe est de conserver une combinaison appropriée de dettes et de capitaux propres pour financer ses activités.

Le groupe peut être amené à racheter ses propres actions sur le marché pour la mise en œuvre de son contrat de liquidité. Ce contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie AFEI (Association française des entreprises d'investissement) a été signé avec un prestataire de services d'investissement. Au 31 décembre 2025, les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité ressortent à 21 067 actions, soit une valorisation comptable de 381 milliers d'euros contre 20 958 actions, soit une valorisation comptable de 359 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

NOTE 9.1.3 TITRES D'AUTOCONTRÔLE



PRINCIPES COMPTABLES

Les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

<i>en nombre d'actions</i>	Réalisation au 31 décembre 2024	% du capital	Réalisation au 31 décembre 2025	% du capital
DÉTENTION À L'OUVERTURE (PLAN D' ACTIONS)	1 381 461		1 381 461	
Achats d'actions				
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat				
DÉTENTION À LA CLÔTURE (PLAN D' ACTIONS)	1 381 461	3,48%	1 381 461	3,48%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	20 958		21 067	
SOMME DES TITRES EN AUTOCONTRÔLE	1 402 419	3,54%	1 402 528	3,54%

Le coût d'acquisition des titres achetés et le produit de la cession des titres vendus ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette. Les actions d'autocontrôle ne donnent pas droit à une distribution de dividendes.

NOTE 9.1.4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Assemblée générale réunie le 12 juin 2025 a approuvé le montant des dividendes distribués au titre de l'exercice 2024. Il s'élève à 1,25 euro par action, soit un montant de 49 585 499 euros.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale arrêtant les comptes de l'exercice 2025 de distribuer un dividende de 0,75 euro par action, soit un montant de 29 751 299 euros.

NOTE 9.2 RÉSULTAT PAR ACTION



PRINCIPES COMPTABLES

MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues. Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	121 877	68 415
<i>Nombre d'actions total moyen (en milliers d'actions)</i>	39 668	39 668
<i>Nombre d'actions d'autocontrôle moyen (en milliers d'actions)</i>	1 402	1 402
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)	38 266	38 266
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)	3,18	1,79
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	121 877	68 415
<i>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)</i>	38 266	38 266
<i>Nombre d'actions dilutives moyen (en milliers d'actions)</i>	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté des actions dilutives (en milliers d'euros)	38 266	38 266
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	3,18	1,79

NOTE 10 PROVISIONS ET PASSIF ÉVENTUELS

NOTE 10.1 PROVISIONS



PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc des machines concernées.

MESURES DE RESTRUCTURATION/INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

	Provisions pour garantie	Provisions pour risques divers	Provisions pour avantages au personnel	Total provisions
<i>en milliers d'euros</i>				
31 décembre 2024	36 616	6 353	33 469	76 438
Dont part - d'un an	27 148	1 464	549	29 161
Dont part + d'un an	9 468	4 889	32 920	47 277
Augmentation	14 401	9 057		23 458
Reprise de provision utilisée	-10 461	-3 203		-13 664
Reprise de provision non utilisée	-3 498	-1 798		-5 296
Variation			3 581	3 581
Recyclage			-4 105	-4 105
Variation du périmètre				0
Reclassement	-19		0	-19
Écarts de conversion	-1 157	-141	-803	-2 102
Au 31 décembre 2025	35 883	10 268	32 141	78 291
Dont part - d'un an	26 831	1 620	496	28 947
Dont part + d'un an	9 052	8 647	31 645	49 344

GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « Coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie. Cette ligne inclut aussi des provisions constituées au titre de campagnes de rappel de matériel à la suite des incidents de qualité fournisseur.

RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture par le groupe et ses conseils des risques encourus concernant les litiges en cours.

Au 31 décembre 2025, les provisions pour risque comprennent une provision de 3,5 millions d'euros à la suite à la mise en redressement judiciaire de l'un de nos fournisseurs et une provision de 3,2 millions d'euros relative à un contentieux pour contrefaçon, des honoraires de conseil de 1,0 million d'euros dans le cadre de frais de procédures et des coûts de 0,6 million d'euros liés à de la croissance externe.

NOTE 10.2 PASSIFS EVENTUELS



PRINCIPES COMPTABLES

Par opposition à la définition ci-dessus d'une provision, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du groupe ; ou
- une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable, ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice ou des procédures arbitrales et réglementaires survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours, dans lesquels Manitou BF ou des sociétés du groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes.

NOTE 11 IMPÔTS



PRINCIPES COMPTABLES

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend ce qui suit.

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice et est déterminée en utilisant les taux d'impôt et des règles fiscales applicables dans les pays concernés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Ils sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont imputés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Lors d'un changement de taux d'impôt, l'impôt qui en résulte est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non-utilisation.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et ses passifs d'impôts exigibles.

Le groupe a, par ailleurs, considéré que la CVAE française avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Impôts » du compte de résultat.

NOTE 11.1 VARIATIONS DES POSTES DE BILAN

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Périmètre	Résultat	Paiement	Conversion	Autres*	31 décembre 2025
Impôts courants							
Actifs	12 645			4 082	-177		16 550
Passifs	6 100			-5 982	-55		63
TOTAL	6 545		-45 164	55 227	-122		16 486
Impôts différés							
Actifs	27 432			6 440	-659	-4 153	29 061
Passifs	6 593			-331	-59	-816	5 387
TOTAL	20 840		6 771	0	-599	-3 337	23 675

* Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

	en milliers d'euros	2024	2025
Impôts différés enregistrés dans les réserves - OCI		-541	-1 083
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - Instruments de couverture de taux d'intérêt		2 194	-2 256
Autres		4	2
TOTAL		1 657	-3 337

NOTE 11.2 IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

	en milliers d'euros	2024	2025
Impôts courants		-60 810	-45 164
Impôts différés de la période		12 396	8 525
Changement de taux d'impôts différés		-24	-4
Utilisation de déficits non reconnus antérieurement		-2 381	-1 750
Total d'impôts différés		9 992	6 771
TOTAL		-50 818	-38 392

NOTE 11.3 RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	en milliers d'euros	2024	2025
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale		169 918	103 648
Taux d'impôt légal en France		25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique de l'exercice		-43 890	-26 772
Contribution exceptionnelle			-4 671
Autres impôts		-4 234	-1 598
Dépréciations d'actifs d'impôts différés		0	-398
Différences permanentes		-170	-1 697
Augmentation/réduction des taux d'impôts (courants et différés)		-24	-4
Utilisation de pertes non activées précédemment et pertes reportables non activées		-2 381	-1 750
Différences de taux (local/groupe) et autres		812	-1 851
Autres		-931	348
Total - impôt sur le résultat		-50 818	-38 392
Taux d'impôt effectif		29,9%	37,1%

Le taux retenu pour élaborer la preuve d'impôt est le taux applicable à Manitou BF, soit le taux d'impôt légal en France de 25,8 %. Celui-ci intègre le taux d'impôt de droit commun de 25 % ainsi que la contribution sociale de 3,3 %.

Les principales différences de taux (local/groupe), pour les sociétés intégrées globalement, concernent les pays suivants :

	en milliers d'euros	2025
Allemagne		-267
Afrique du Sud		-63
États-Unis		-2 318
Italie		671
Portugal		128
Royaume-Uni		82
Autres pays		-83
TOTAL		-1 851

Sur la période, le taux d'impôt ressort à 37,1 % contre 29,9 % au 31 décembre 2024. Cette variation s'explique par :

- la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés applicable en France au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, pour un montant de 4,7 millions d'euros ;
- une diminution de 0,6 million d'euros des déficits non activés en 2025 par rapport à l'exercice 2024. Ainsi, au 31 décembre 2025, les déficits fiscaux générés par easyLi (France), par l'Inde et par l'Australie n'ont pas été activés pour un impôt estimé à 1,8 million d'euros, contre un montant de déficits non activés de 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ces déficits n'ont pas été activés compte tenu des incertitudes sur leur recouvrabilité dans un délai proche ;
- l'activation des déficits de la zone Amérique à un taux de 21 % avec un impact défavorable 2,3 millions d'euros par rapport aux taux groupe ;
- l'impact des différences permanentes, principalement lié au litige Magni en Italie (pour un impôt de 0,8 million d'euros) ;
- une dépréciation sur des déficits antérieurement activés pour un impôt de 0,4 million d'euros.

En 2025, le groupe a activé les pertes pour ses filiales pour un montant total de 11,5 millions d'euros, principalement aux États-Unis. La récupération de ces déficits est fortement probable sur la base d'un budget et d'un apurement dans un délai de trois ans.

NOTE 11.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

<i>en milliers d'euros - actif / (passif)</i>	Différences temporelles au 31 décembre 2024	Impôts différés au 31 décembre 2024	Différences temporelles au 31 décembre 2025	Impôts différés au 31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles	835	280	2 555	729
Immobilisations corporelles	-26 445	-6 794	-25 905	-6 484
Location financement*	-5 185	-1 488	-7 287	-2 066
Engagements envers le personnel	37 255	9 500	35 965	9 171
Provisions	57 567	14 131	52 262	12 766
Stocks & créances	-5 709	-364	-25 941	-5 520
Divers	16 120	3 614	7 667	1 434
Sous-total	74 438	18 880	39 315	10 028
Crédit d'impôts		0		888
Déficits fiscaux reportables		1 960		12 759**
Total		20 840		23 675

* Conformément à l'amendement IAS12, la rubrique inclut des différences temporelles imposables et déductibles d'un montant identique de 3 755 milliers d'euros. Ces différences ont été calculées sur la base des valeurs inscrites au bilan lors des transactions initiales, et compensées dans l'état de la situation financière si les conditions de compensation étaient réunies.

** Dont 11 330 milliers d'euros Manitou Americas, 878 milliers d'euros Manitou Center South Africa, 231 milliers d'euros Metal Work, 109 milliers d'euros Manitou Brazil, 150 milliers d'euros Manitou South Asia, 34 milliers d'euros Manitou Center Spain et 27 milliers d'euros Mawsley.

NOTE 11.5 IMPOSITION MINIMALE MONDIALE – PILIER 2

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024, le groupe entre dans le champ des règles du Pilier 2 défini par l'OCDE pour une imposition minimale mondiale, tel qu'adopté en France, juridiction fiscale dans laquelle Manitou BF est la société mère ultime du groupe.

En vertu de la législation Pilier 2, le groupe peut être tenu de payer un impôt complémentaire pour la différence entre son taux d'imposition effectif GloBE par juridiction et le taux minimal de 15 %. Toutefois, la législation prévoit des mesures de protection transitoires pour la période de 2024 à 2026.

Sur la base des données au 31 décembre 2025, toutes les juridictions du groupe peuvent bénéficier des mesures de protection transitoire, permettant à Manitou BF d'être dispensé de payer un impôt complémentaire. Ainsi pour l'exercice 2025, l'application de Pilier 2 n'a aucun impact sur la détermination de la charge d'impôt.

De plus, toutes les juridictions bénéficiaires significatives ont un taux d'impôt, calculé conformément à IAS 12.86, supérieur à 15 %.

Le groupe applique l'exception à la comptabilisation et à la communication des informations relatives aux actifs et passifs d'impôts différés liés à Pilier 2, conformément aux modifications d'IAS 12 publiées en mai 2023.

NOTE 12 LE FINANCEMENT ET LES INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 12.1 RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN

NOTE 12.1.1 BILAN



PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES D'ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux, etc.) ; les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

ACTIF

	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		Actifs financiers au coût amorti		Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		Total bilan	
	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
<i>en milliers d'euros</i>								
Actifs financiers non courants	3 723	3 095	0	0	2 087	1 994	5 810	5 088
Actifs financiers courants			171	7	5 570	6 671	5 741	6 678
Trésorerie et équivalents de trésorerie					42 600	99 661	42 600	99 661
Créances de financement des ventes - part non courante			1 617	1 834			1 617	1 834
Autres actifs non courants			5 151	4 998			5 151	4 998
Clients			492 977	471 386			492 977	471 386
Créances de financement des ventes - part courante			727	489			727	489
Autres créances courantes			80 473	90 104			80 473	90 104
Total	3 723	3 095	581 115	568 819	50 257	108 326	635 094	680 240

Les actifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) à l'exception de certains équivalents de trésorerie (note 12.1.2), évalués en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1).

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie intègrent une provision de 1,5 million d'euros, compte tenu d'un risque de non-recouvrement identifié sur la trésorerie de la filiale Manitou Vostok Llc.

PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 12.1.3 ci-après.

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Passifs financiers non courants		145 346	111 438
Passifs de loyers non courants		18 713	23 312
Autres passifs non courants		16 764	16 848
Passifs financiers courants		273 405	206 976
Passifs de loyers courants		9 373	8 347
Fournisseurs		318 860	369 810
Autres dettes courantes		247 584	262 585
Total		1 030 046	999 317

Les passifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2).



PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat ;
- actifs financiers évalués au coût amorti ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LEUR JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et la variation de cette juste valeur est enregistrée dans les autres éléments du résultat global. Ils incluent notamment l'actif lié au plan SERP (Supplemental Employment Retirement Plan) de la filiale américaine.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuation. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Ce poste comprend principalement des instruments financiers dérivés dont la comptabilisation est précisée à la note 12.2.2.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

<i>en milliers d'euros</i>	Créances de location financement	Financement des clients finaux	Total
Montant brut au 31 décembre 2024	2 343		2 343
Variation de périmètre			
Autres	0	0	0
Mouvements	-30		-30
Écarts de conversion	10		10
Montant brut au 31 décembre 2025	2 324		2 324
Dépréciations au 31 décembre 2024			
Variation de périmètre			
Autres	0	0	0
Mouvements			
Écarts de conversion			
Dépréciations au 31 décembre 2025			
Montant net au 31 décembre 2024	2 343	0	2 343
Montant net au 31 décembre 2025	2 324	0	2 324
	Dont :	part non courante	1 834
		part courante	489

Une dépréciation est calculée en fonction des données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2025	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement - net	1 834	732	826	277
Financement des clients finaux - net				
Créances de financement des ventes - part non courante	1 834	732	826	277

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximale au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci-après.

<i>en millions d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Créances de financement des ventes	2	2
Clients et comptes rattachés	493	471
Autres créances	86	95
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43	100
Total	624	668

La gestion du risque client est assurée par les Directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées au crédit management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son en-cours clients. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service Credit management de la société mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance-crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du groupe est très fractionnée. Ainsi, en 2025, aucun client ne représente plus de 7 % du chiffre d'affaires consolidé.

La Direction financière veille également à répartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DES DÉPRÉCIATIONS LIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2025						Total
	Non échu	Échu <30 j	Échu 31 - 90 j	Échu 91 - 120 j	Échu +120 j		
Créances clients	452 506	12 887	4 993	1 419	3 591	475 397	
Dépréciation créances clients	-339	-57	-36	-844	-2 431	-3 708	
Créances clients - net	452 167	12 830	4 957	575	1 160	471 689	
Créances de financement des clients finaux	0	0	0	0	0	0	
Dépréciation créances de financement des clients finaux	0	0	0	0	0	0	
Créances de financement des clients finaux - net	0	0	0	0	0	0	
Créances de location financement	489	0	0	0	0	489	
Dépréciation créances location financement	0	0	0	0	0	0	
Créances de location financement - net	489	0	0	0	0	489	
Total	452 656	12 830	4 957	575	1 160	472 178	

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements et autres	Écart de conversion	31 décembre 2025
Dépréciation créances clients	-3 053	-1 804	557	364	33	195	-3 708
Dépréciation créances de financement des clients finaux							0
<i>Dont</i>							
<i>courants</i>							0
<i>non courants</i>							
Dépréciation créances location financement							

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	Variation	Juste valeur	Recyclage	Écarts de conversion	Var. périmètre	31 décembre 2025
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	3 723	-255	40	0	-413	0	3 095
Dérivés	66	67	0	0	0	0	133
Autres actifs financiers non courants	2 021	-1 766	0	37	1 570	0	1 861
Total	5 810	-1 954	40	37	1 156	0	5 088

ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement et les dérivés ont été valorisés à leur juste valeur à la date de clôture.

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	Montant net au 31 décembre 2025
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	2	2
Dérivés	2 067	3 189
Actifs financiers évalués au coût amorti	171	7
Autres actifs financiers courants	3 501	3 480
Total	5 741	6 678

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	Montant net au 31 décembre 2025
Disponibilités	33 775	93 223
Dépôts à terme et autres	8 825	6 439
SICAV monétaires et autres		
Total	42 600	99 661

TRÉSORERIE NETTE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	Montant net au 31 décembre 2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif	42 600	99 661
Trésorerie et équivalents de trésorerie - passif	4 182	4 103
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	38 418	95 558

NOTE 12.1.3 DÉTAIL PASSIFS



PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe. La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

DETTE NETTE

La dette nette du groupe est la suivante :

	en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Total passifs financiers courants*		273 406	206 977
Total passifs financiers non courants*		145 346	111 438
TOTAL DETTE BRUTE		418 752	318 414
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-42 600	-99 661
Actifs financiers courants		-5 741	-6 678
TOTAL DETTE NETTE		370 411	212 075

* Hors IFRS 16.

	en milliers d'euros	31 décembre 2024 courant	31 décembre 2025 courant
Financements à court terme et découverts bancaires		4 182	4 103
Emprunts bancaires		237 332	168 555
Emprunts sur locations financement		401	232
Dette financière relative aux ventes avec recours		0	135
Dérivés passifs - change et taux		12 779	1 660
Dettes financières à la juste valeur par résultat		0	0
Emprunts obligataires		10 135	25 012
Autres emprunts		7 743	7 279
Engagements de rachats de titres minoritaires		834	0
PASSIFS FINANCIERS COURANTS		273 406	206 977
Passifs de loyers courants		9 373	8 347
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS		282 779	215 324

Au 31 décembre 2025, le groupe a racheté les minoritaires restants de la société MN-Lifttek Oy ; la dette afférente a été soldée.

	en milliers d'euros	31 décembre 2024 non courant	31 décembre 2025 non courant	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts bancaires		39 290	28 950	25 545	3 405
Emprunts sur locations financements		1 674	1 460	1 197	263
Dette financière relative aux ventes avec recours		0	0	0	0
Dérivés passifs - change et taux		509	84	84	0
Dettes financières à la juste valeur par résultat		0	0	0	0
Emprunts obligataires		94 671	69 942	69 942	0
Autres emprunts		1 820	1 714	1 714	0
Engagement de rachats de titres de minoritaires*		7 383	9 287	16	9 271
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		145 346	111 438	98 499	12 939
Passifs de loyers non courants		18 713	23 312	16 841	6 471
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		164 060	134 750	115 340	19 410

*Au 31 décembre 2025, le groupe a réévalué la dette financière correspondant aux engagements de rachat de minoritaires des sociétés COME et Metal Work (Italie), sur la base des nouvelles perspectives d'EBITDA. La valeur de l'engagement de rachat s'établit à 8,7 millions d'euros à la clôture (montant actualisé 9,3 millions d'euros). Par ailleurs, il a extourné un engagement de rachat de minoritaires de la société EasyLi (France) pour 0,6 millions d'euros, suite au rachat de 17,65% des actions anciennes détenus par les fondateurs, portant la participation du groupe à 99,55% (dont 81,90% lors de l'acquisition en 2023).

Le groupe assure l'essentiel du financement de ses besoins par des financements bancaires (crédits moyen terme ou lignes de découvert bancaire) et obligataires (type Euro PP). Le contrat de financement bancaire de la société mère a été mis en place en juillet 2022 pour une durée de cinq ans et a été étendu de deux années, portant l'échéance de la première ligne de financement à juillet 2029 et celle de la seconde ligne de financement à janvier 2030.

CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

Les principaux emprunts bancaires ci-après comprennent les frais de mise en place (TIE) et les intérêts courus :

en milliers d'euros	31 décembre 2024		31 décembre 2025		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant	Courant	Non courant			
Revolving	228 106		158 356		EUR	Variable	
BPI 2	108	-	-	-	EUR	T4/2024	4,41%
BPI 3	1 002	500	504	-	EUR	T2/2026	2,01%
BPI 4	629	2 185	625	1 561	EUR	T2/2029	2,26%
BPI 5	640	3 743	623	2 964	EUR	T3/2031	1,66%
BPI 6	633	3 743	623	2 964	EUR	T3/2031	1,05%
BPI 7	655	4 365	623	3 587	EUR	T3/2032	2,71%
BPI 8	1 027	3 994	997	2 746	EUR	T3/2029	2,54%
BPI 9	1 027	3 994	997	2 746	EUR	T3/2029	2,54%
BPI 10	306	4 745	998	3 747	EUR	T3/2030	4,65%
BPI 11	306	4 745	998	3 747	EUR	T3/2030	4,65%
BPI 12	551	3 994	499	3 370	EUR	T3/2033	4,65%
Italie	1 946	2 730	1 243	1 348	EUR		
Chine			1 123		CNY		
Autres	397	552	346	170			
Total	237 333	39 290	168 555	28 950			

En juillet 2022, Manitou Group a mis en place un nouveau contrat de financement composé d'une ligne RCF (Revolving Credit Facility) qui s'élève à 375 millions d'euros et d'une maturité de cinq ans étendue d'une année en 2023 et d'une seconde année en 2024 portant l'échéance du financement à juillet 2029.

En janvier 2024, Manitou Group a activé dans le contrat de financement de 2022, une deuxième ligne RCF de 160 millions d'euros d'une maturité de cinq ans étendue d'une année fin 2024 portant l'échéance de cette ligne à janvier 2030.

Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse effect* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Ligne	Signataire	Principales clauses contractuelles S2 2022 à S1 2030
Revolving Facility	Manitou BF	Leverage < 3,25 sauf quelques exceptions Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 100 % du résultat net

* Définition au paragraphe 8.5 de l'URD 2023.

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

en milliers d'euros	31 décembre 2024		31 décembre 2025		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant	Courant	Non courant			
Emprunt obligataire 2019-2025	10 002				EUR	T2/2025	2,58%
Emprunt obligataire 2019-2026	32	24 936	25 012		EUR	T2/2026	2,79%
Emprunt obligataire 2019-2027	101	69 735		69 942	EUR	T2/2027	3,12%
Total	10 135	94 671	25 012	69 942			

EN-COURS VIS-À-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La part de l'en-cours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2024		31 décembre 2025	
	En-cours autorisés	En-cours utilisés	En-cours autorisés	En-cours utilisés
Financements à court terme et découverts bancaires	90 329	4 182	97 619	4 103
Emprunts sur locations financements	2 075	2 075	1 692	1 692
Autres emprunts bancaires				
- Emprunts à terme amortissables	47 461	47 461	38 239	38 239
- Crédits renouvelables	535 000	230 000	535 000	160 000

VARIATIONS CASH/NON CASH DES ÉLÉMENTS FINANCIERS

		31 décembre 2024	Flux de trésorerie	Flux « non cash »				31 décembre 2025
				en milliers d'euros	Var. de péri-mètre	Écart de conver-sion	Juste valeur	
Emprunts bancaires - courant	A	237 332	-77 363	0	-20	0	8 605	168 555
Emprunts bancaires - non courant	B	39 290	-1 719	0	-16	0	-8 605	28 950
Emprunts sur location financement - courant	A	401	-169	0	0	0	0	232
Emprunts sur location financement - non courant	B	1 674	-18	0	-3	0	-193	1 460
Emprunts obligataires - courant	A	10 135	-9 852	0	0	0	24 729	25 012
Emprunts obligataires - non courant	B	94 671	0	0	0	0	-24 729	69 942
Variation des dettes financières		383 503	-89 121	0	-39	0	-193	294 151
Autres emprunts - courant	A	7 743	-5 999	0	-697	0	6 232	7 279
Autres emprunts - non courant	B	1 820	7 999	0	-1 786	0	-6 319	1 714
Dérivés passifs - change et taux - courant	A	12 779	-4 042	0	0	-8 734	1 657	1 660
Dérivés passifs - change et taux - non courant	B	509	0	0	0	0	-425	84
Dettes financières à la juste valeur par résultat - courant	A	0	0	0	0	0	0	0
Dettes financières à la juste valeur par résultat - non courant	B	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actifs - change et taux - courant		-2 067	44	0	0	0	-1 166	-3 189
Dettes financières relatives aux ventes avec recours		0	0	0	0	0	0	0
Engagements de rachat de titres de minoritaires - courant	A	834	0	0	0	-71	-763	0
Engagements de rachat de titres de minoritaires - non courant	B	7 383	-73	0	0	1 713	265	9 287
Variation des autres éléments		29 000	-2 071	0	-2 483	-7 092	-517	16 837
Réconciliation avec les passifs financiers courants et non courants (note 12.1.1)								
Financements à court terme et découverts bancaires	A	4 182	0	0	-3	0	-76	4 103
Total passifs financiers - courant	A	273 406	-97 425	0	-719	-8 805	40 385	206 841
Total passifs financiers - non courant	B	145 347	6 189	0	-1 805	1 713	-40 004	111 438

RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

Les risques de financement et de liquidité du groupe correspondent aux risques de ne pas être en mesure :

- de renouveler totalement ou partiellement des financements existants ou de mettre en place de nouveaux financements ;
- de respecter une obligation de paiement à sa date d'échéance.

Ils pourraient avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses engagements de paiement, sur son coût de financement ou sur les contraintes restrictives assorties au financement.

La Direction financière est en charge de la gestion de ces risques.

GESTION DES RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

La Direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût et dans les meilleures conditions.

La gestion de la trésorerie du groupe est centralisée au sein de la société mère, dès lors que la législation locale et l'absence de contraintes opérationnelles le permettent. Les excédents de trésorerie sont ainsi placés par les filiales auprès de la société mère, où les besoins de financement du groupe sont financés. Les besoins en financement du groupe sont assurés, d'une part, au travers de financements bancaires (convention de crédit ou lignes de découvert bancaire) et, d'autre part, au travers d'émissions d'emprunts obligataires, par souci de diversification. Les moyens de financement à long terme sont principalement concentrés au sein de la société mère.

Au 31 décembre 2025, le montant des lignes de crédit bancaire autorisées s'élève à 535 millions d'euros auxquels s'ajoutent des découverts ordinaires autorisés pour 97,6 millions d'euros.

La dette nette* s'élève à 212,1 millions d'euros au 31 décembre 2025.

CONVENTION DE CRÉDIT DE JUILLET 2022

En 2022, la société Manitou BF a signé un nouveau contrat de financement pour une période de cinq ans, à laquelle s'ajoutent deux possibilités d'extension d'un an. Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Au 31 décembre 2024, les covenants de l'ensemble des financements sont respectés et les lignes existantes couvrent les besoins pour les 12 prochains mois.

Un avenant a été signé en décembre 2022 pour qualifier ce financement en Sustainability Linked Loan (SLL - financement durable).

Ainsi, trois critères RSE ont été adossés à la ligne RCF (Revolving Credit Facility) liés à la trajectoire bas-carbone scope 3, à la sécurité de ses employés et à ses achats durables. Des objectifs de réalisation annuels en lien avec la politique RSE du groupe ont été associés et donneront lieu à un mécanisme d'ajustement, positif ou négatif, sur la marge appliquée au RCF.

La convention de crédit prévoit deux extensions d'un an. Les deux ont été activées portant l'échéance finale à juillet 2029.

En janvier 2024, Manitou Group a activé dans le contrat de financement de 2022, une deuxième ligne RCF de 160 millions d'euros d'une maturité de cinq ans étendue d'une année fin 2024 portant l'échéance de cette ligne à janvier 2030.

* Termes définis au paragraphe 8.5 de l'URD 2024.

LIGNES DE DÉCOUVERT BANCAIRE

Le groupe dispose de lignes de découvert bancaire qui lui permettent de garantir une liquidité adaptée à ses besoins.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère à la date de l'enregistrement de ce document être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PRIVÉS

Le groupe a également mis en place des emprunts obligataires. Ainsi, en juin 2019, la société Manitou BF a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire privé de 105 millions d'euros. Les obligations se décomposent en trois tranches à six, sept et majoritairement huit ans. Ce placement privé, conclu à des conditions favorables pour Manitou Group, lui permet d'allonger la maturité de sa dette et de poursuivre la stratégie de diversification de ses sources de financement. La première tranche d'obligations a été remboursée lors du deuxième trimestre 2025 pour 10 millions d'euros.

NOTE 12.2 GESTION FINANCIÈRE

NOTE 12.2.1 RÉSULTAT FINANCIER



PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat financier correspond à la différence entre les produits financiers et les charges financières. Constituent des produits financiers les intérêts courus et les revenus tirés du compte en banque. Les charges financières, quant à elles, peuvent être des intérêts des emprunts, les escomptes accordés au client ou encore les pertes de change.

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Revenus de placements		2 886	3 044
Swaps de taux d'intérêt		0	0
Ajustement de juste valeur		0	0
Gains de change		60 639	104 134
Autres produits financiers		1 792	1 640
Total produits financiers		65 317	108 817
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires et lignes de financement		-20 120	-14 245
Swaps de taux d'intérêt		0	0
Pertes de change		-62 546	-112 427
Charges financières IFRS 16		-1 670	-1 576
Autres charges financières		-6 033	-2 764
Total charges financières		-90 369	-131 012
Résultat financier		-25 052	-22 195

Le résultat financier de la période s'améliore compte tenu d'une réduction des charges d'intérêts sur emprunts et des autres charges financières. Ces gains sont atténués par des pertes de change plus importantes sur l'exercice.

NOTE 12.2.2 DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe utilise divers instruments financiers dérivés afin de réduire son exposition aux risques de taux et de change.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan et évalués à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts. La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies : l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles, une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place et il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture et leur impact au compte de résultat et au bilan sont fonction du type de relation de couverture :

- couverture de flux de trésorerie : la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour la part efficace de la couverture des opérations commerciales, et en résultat financier pour la couverture d'opérations financières ainsi que la valeur temps de la couverture des opérations commerciales ;
- couverture de juste valeur : la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur au titre du risque couvert. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'endettement brut correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux variable. Le risque porte sur l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la charge financière du groupe.

Ainsi, le groupe dispose de dettes financières mises en œuvre pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont partiellement basés sur un taux d'intérêt variable. La variation des taux d'intérêt peut avoir un impact négatif sur le résultat net et la position financière du groupe.

GESTION DU RISQUE DE TAUX

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la Direction financière de la société mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs, l'optimisation et la réduction de la volatilité

et de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché pour couvrir le risque de variation de taux d'intérêt, notamment des contrats d'échange de taux (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Afin de sécuriser un niveau maximal de frais financiers, le groupe a mis en place en lien avec le contrat de financement des swaps, des caps et des collars de taux d'intérêt.

Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Au 31 décembre 2025, ils sont efficaces au titre de la comptabilité de couverture au vu des tirages sur la ligne de crédit revolving.

Les caractéristiques des swaps, caps et collars au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

SWAP

	<i>en millions d'euros</i>	Taux moyen des swaps	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2025
Inférieur à 1 an	T1 2026	2,16%	15,0	0,00
1 à 2 ans	T1 2027	2,15%	15,0	- 0,04

CAP

	<i>en millions d'euros</i>	Taux moyen des caps	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2025
Inférieur à 1 an	T1 2026	3,60%	15,0	0,00
1 à 2 ans	T1 2026	3,70%	15,0	0,00
1 à 2 ans	T1 2027	2,50%	10,0	-0,02
2 à 5 ans				

COLLAR

	<i>en millions d'euros</i>	Taux moyen des collars	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2025
Inférieur à 1 an				
1 à 2 ans	T1 2026	1,17% - 3,40%	12,5	0,00
1 à 2 ans	T1 2026	1,85% - 3,50%	12,5	0,00
1 à 2 ans	T1 2026	2,95% - 3,90%	15,0	-0,01
1 à 2 ans	T1 2027	1,70% - 2,40%	15,0	0,00
2 à 5 ans	T1 2028	1,75% - 2,75%	20,0	- 0,02

COUVERTURE DE TAUX ET DE SENSIBILITÉ DE LA DETTE

La sensibilité aux taux et le taux de couverture sont présentés dans le tableau suivant. Les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été identifié.

Couverture de la dette bancaire confirmée à taux variable	Taux de couverture				Impact d'une variation de +2% des taux d'intérêt**
	Couverture fixe	Tunnel	Cap	Total*	
31 décembre 2026	11,00%	26,00%	7,00%	44,00%	-1 673
31 décembre 2027	0,00%	5,00%	0,00%	5,00%	-4 744
31 décembre 2028	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-9 114
31 décembre 2029	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-9 439

* Sur la base de la dette bancaire à taux variable au 31 décembre 2025.

** En milliers d'euros. Sur la base du taux Euribor 1 mois de 1,9390 % appliqué au 31 décembre 2025 : impact sur le résultat avant impôt avec prise en compte de l'impact des options de couverture.

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Risque de change : correspond à l'impact qu'engendre la fluctuation des cours des devises sur le compte de résultat, le bilan et/ou la génération de trésorerie. Le risque de change apparaît soit lors de la réalisation de transactions soit à travers une exposition de conversion. Chaque entrepreneur principal, au sens de la directive de l'OCDE, supporte le risque de change relatif à la vente de ses produits. Eu égard à la taille respective des organisations et à la répartition géographique de la distribution des produits, Manitou BF est la société du groupe la plus sensible et la plus impactée en 2025 par les pertes de change.

Risque de change sur transactions : apparaît lorsque des achats ou des ventes sont réalisés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité au sein de laquelle l'opération est réalisée. Le groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les Directions financières de la société mère ou plus rarement des filiales procèdent à des opérations de couverture de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2025, le groupe a facturé environ 33,25 % de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars des États-Unis (16 %), en livres sterling (10 %), et en dollars australiens (3 %), les autres devises étant le rand sud-africain, le dollar Singapour, la roupie indienne, le real brésilien.

En 2025, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes à terme ou option de vente de livres sterling, de dollars australiens, de rands sud-africains, de dollars des États-Unis et en achats à terme de yuans chinois.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2025 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité. La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente l'impact par monnaie de fonctionnement d'une variation de plus 5 % du taux de change des devises, par rapport au cours de clôture, sur les créances et dettes libellées en devises.

31 décembre 2025								
<i>Créances et dettes libellées en monnaie étrangère</i> <i>Détail par monnaie de fonctionnement</i>	AUD/EU R +5%	GBP/EU R +5%	USD/EU R +5%	ZAR/EU R +5%	SGD/EU R +5%	RUB/EU R +5%	BRL/EUR +5%	INR/EUR +5%
EUR								
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR, SGD, BRL, INR)	565	1 554	1 386	205	0	0	6	19
Dettes (AUD, GBP, USD)	-1	-150	-22		0	0	0	0
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, SGD)	223	135	9 033	12	147	0	0	0
Sous-total	787	1 539	10 396	217	147	0	6	19
AUD								
Créances (EUR)	-32							
Dettes (EUR)	0							
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	-13							
Sous-total	-45							
GBP								
Créances (EUR)		-233						
Dettes (EUR)		14						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)		-80						
Sous-total		-300						
USD								
Créances (EUR)			-836					
Dettes (EUR)			550					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)			0					
Sous-total			-286					
ZAR								
Créances (EUR)				0				
Dettes (EUR)				138				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)				0				
Sous-total				137				
SGD								
Créances (EUR)					-147			
Dettes (EUR)					525			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)					57			
Sous-total					435			
RUB								
Créances (EUR)						0		
Dettes (EUR)						34		
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)						0		
Sous-total						34		
BRL								
Créances (EUR)							0	
Dettes (EUR)							267	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)							0	
Sous-total							267	
INR								
Créances (EUR)								-869
Dettes (EUR)								121
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								0
Sous-total								-748
TOTAL	742	1 239	10 110	354	582	34	273	-728

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Au 31 décembre 2025, le groupe détient par ailleurs des contrats de vente de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, AUD, INR, USD et ZAR en euros pour un montant de 207,5 millions d'euros. Le groupe détient également des contrats d'achat à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie CNY et PLN en euros pour un montant de 31,8 millions d'euros.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée au bilan pour 1,3 million d'euros pour les couvertures de flux de trésorerie (cash-flow hedge) et au compte de résultat opérationnel pour 0,8 million d'euros pour les couvertures de juste valeur (fair value hedge).

La position nette des activités opérationnelles dans les principales devises étrangères par rapport à l'euro est la suivante :

Vs EUR

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
AUD	17 084	-564	16 521	-17 996	-1 475
GBP	74 472	-42 162	32 310	-110 968	-78 658
USD	219 281	-956	218 325	-70 244	148 081
ZAR	4 553	-7	4 547	-8 265	-3 718
SGD	5 099	-2 008	3 090		3 090
CNY	1 547	-1 327	220	29 831	30 051
INR	404	0	404	-63	341
Autres monnaies	121	-18	103	1 981	2 084
Total	322 562	-47 042	275 520	-175 724	99 796

Vs USD

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	15 889	-10 455	5 434		5 434
Autres monnaies	82	-7	75		75
Total	15 970	-10 462	5 509	0	5 509

Vs GBP

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	6 396	-737	5 660		5 660
Autres monnaies	0	0			
Total	6 396	-737	5 660	0	5 660

Vs SGD

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	2 800	-11 062	-8 262		-8 262
Autres monnaies	2 824	-37	2 787		2 787
Total	5 624	-11 098	-5 475	0	-5 475

Vs INR

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	16 503	2 113	18 616		18 616
Autres monnaies	227	-27 317	-27 090		-27 090
Total	16 730	-25 204	-8 474	0	-8 474

* Outre les positions ouvertes au 31 décembre 2025, le groupe a couvert une partie de ses transactions opérationnelles futures en devises. Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens de la norme IFRS 9.

RISQUE DE CONVERSION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les fluctuations de change impactent les résultats consolidés à travers la conversion en euros des comptes de résultat des filiales en devises étrangères.

Le groupe ne couvre pas ce type de risque. Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net par monnaie de fonctionnement.

Exposition aux devises		31 décembre 2025	
Devises (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat net
USD	422	-29	-31
GBP	246	10	9
AUD	76	1	-1
ZAR	38	5	4
SGD	25	1	0
BRL	21	2	0
INR	18	-1	-4
AUTRES	7	1	1
Total	853	-10	-23

RISQUE DE CONVERSION SUR LE BILAN

La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Analyse de la sensibilité		31 décembre 2025	
Devise (en millions d'euros)	Investissement net	Couverture	Impact sur les capitaux propres avec fluctuation 5% de l'euro
USD	382	0%	19
ZAR	35	0%	2
INR	33	0%	2
GBP	28	0%	1
BRL	16	0%	1
SGD	15	0%	1
AUD	13	0%	1
Autres	5	0%	0
Total	527	0%	-26

NOTE 13 IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Début 2021, le groupe a entamé une réflexion approfondie sur son plan de transition pour l'atténuation du changement climatique afin de le rendre compatible avec sa stratégie et son modèle économique*.

Dans ce cadre, Manitou Group s'est engagé à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 de 46,2 % d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Pour le scope 3, qui inclut les émissions liées aux biens et services achetés, au transport amont/aval et à l'utilisation des produits vendus, l'engagement consiste en une réduction de 33,7 % des émissions par heure d'utilisation des équipements vendus sur la même période.

En juillet 2022, les objectifs de la trajectoire bas-carbone du groupe ont été validés par l'organisation indépendante SBTi sur les trois scopes.

La trajectoire bas-carbone est composée de trois axes d'atténuation du changement climatique :

- innover avec des produits à faibles émissions ;
- développer des services pour réduire les émissions carbone lors de l'utilisation ;
- réduire les émissions propres de gaz à effet de serre.

Cette trajectoire bas-carbone constitue un pilier stratégique fondamental.

* Voir chapitre 3, section 3.3, de l'URD 2025.

** Voir chapitre 3, section 3.3.4, de l'URD 2025.

Au 31 décembre 2025, ce plan de transition n'a pas d'impact significatif sur les jugements et les estimations en matière d'information financière, notamment dans l'évaluation des actifs à long terme du groupe au travers des tests de dépréciation.

Les moyens supplémentaires déployés par le groupe pour répondre à ses engagements climatiques sont, à ce stade, sans impact matériel sur son modèle financier. Les investissements, plus particulièrement de R&D et de production mis en place, ne remettent pas en cause les sites de production du groupe et ne nécessitent pas la mise hors service d'immobilisations.

En 2025, pour répondre aux enjeux environnementaux et pour atteindre les objectifs du groupe, des investissements et des dépenses ont été spécifiquement engagés.

Ainsi, 22,6 % des frais de recherche et développement capitalisés ont été réalisés pour le développement de machines électriques et pour le développement de batteries, alignés à la taxonomie durable européenne**.

18,5 % des investissements de bâtiments et de matériels ont également été réalisés pour la mise en production de machines électriques et pour la mise en production de batteries.

NOTE 14 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Avals, cautions, nantissements	255	333
Engagements financiers (dont couvertures de change et de taux)	323 815	984
Engagements de reprises de matériels*	257	250
Autres engagements donnés	9 526	10 556
	333 853	12 123

* Engagements de reprises de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 14.2 ENGAGEMENTS REÇUS

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Engagements financiers (dont achats à terme)		25 059	536
		25 059	536

NOTE 15 ENTREPRISES ASSOCIÉES ET RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES



PRINCIPES COMPTABLES

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part de résultat des sociétés associées.

NOTE 15.1 ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance	Manitou Finance Ltd	Total
31 décembre 2024	14 444	9 494	23 938
Quote-part du résultat net	1 717	1 485	3 202
Dividendes		-1 716	-1 716
Variation			
Changement de méthode			
Reclassement			
Écarts de conversion		-468	-468
31 décembre 2025	16 161	8 795	24 956

Manitou Group détient des participations dans deux filiales de financement du groupe BNP Paribas. Ces filiales proposent, à travers un contrat de coopération, des solutions de financement à l'intention des clients finaux, mais aussi des concessionnaires du groupe afin de maximiser les ventes de machines, accessoires et services associés.

Le groupe dispose de représentants au sein des organes de direction de ces deux sociétés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires. Ce pacte confère à BNP Paribas, compte tenu des spécificités des activités de financement et du pourcentage de détention, le contrôle de ces entités.

NOTE 15.2 QUOTE-PART DE RÉSULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd		Total	
	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Quote-part de résultat	1 345	1 717	1 478	1 485	2 823	3 202
Quote-part des capitaux propres*	1 873	3 590	4 621	3 922	6 494	7 512

* Contribution des entreprises associées dans les capitaux propres du groupe (quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence, nette de la valeur des titres).

NOTE 15.3 DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd	
	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Activité	Financement	Financement	Financement	Financement
Chiffre d'affaires	26 926	31 098	13 366	12 784
Résultat net	2 745	3 505	3 012	3 030
Total bilan	588 056	751 306	175 131	168 628
Actif net	29 479	32 850	19 376	17 950
Quote-part détenue	49%	49%	49%	49%

NOTE 15.4 OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd	
	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Charges	5 633	4 807	4 493	4 419
Produits	1 756	4 381	161 330	178 991

Les machines faisant l'objet d'un programme de financement avec Manitou Group Finance sont généralement vendues directement aux concessionnaires par le groupe.

Au Royaume-Uni, en revanche, les produits correspondent à la vente de machines à l'organisme de financement, qui met ensuite en place un programme de financement avec les concessionnaires.

NOTE 15.5 OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

en milliers d'euros	2024			2025		
	Intérêts 2024	Solde au 31 décembre 2024	Prix d'acquisition 2024	Intérêts 2025	Solde au 31 décembre 2025	Prix d'acquisition 2025
Comptes courants d'associés :						
M. Marcel Braud	346	6 242		273	5 918	
Mme Jacqueline Himsworth	17	310		14	306	
Acquisition de titres de participation						
Non applicable						

NOTE 16 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Concernant RSM Ouest & Forvis Mazars, le montant de 2024 correspondait aux honoraires de RSM, tandis que celui de 2025 reflète ceux de Forvis Mazars. Les frais de RSM pour l'exercice 2025 ont été reclassés dans la rubrique « Autres ».

en milliers d'euros	KPMG				RSM Ouest & Forvis Mazars*				Autres				TOTAL			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés																
Émetteur	199	256	20%	30%	199	197	37%	27%		9		5%	398	462	24%	26%
Filiales intégrées globalement	618	520	63%	60%	339	457	63%	63%	98	144	57%	72%	1 055	1 121	62%	62%
Certification des informations en matière de durabilité																
Émetteur	150	89	15%	10%		75		10%					150	164	9%	9%
Filiales intégrées globalement																
Services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité																
Émetteur																
Filiales intégrées globalement	10		1%						48		28%	0%	58	0	3%	0%
SOUS-TOTAL	977	865	100%	100%	538	729	100%	100%	147	153	85%	77%	1 661	1 747	98%	97%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	4		0%		1		0%		25	47	15%	24%	30	47	2%	3%
TOTAL	981	865	100%	100%	539	729	100%	100%	172	200	100%	100%	1 691	1 794	100%	100%

*Concernant RSM Ouest & Forvis Mazars, le montant de 2024 correspondait aux honoraires de RSM, tandis que celui de 2025 reflète ceux de Mazars. Les frais de RSM pour l'exercice 2025 ont été reclassés dans la rubrique "Autres".

NOTE 17 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

DÉCÈS DE MARCEL BRAUD, PRÉSIDENT D'HONNEUR ET FONDATEUR DU MANITOU

Le mardi 3 février 2026, Marcel Braud, Président d'honneur, Fondateur du Manitou, est décédé à l'âge de 93 ans. Passionné par l'innovation, l'industrie, le réseau de concessionnaires et les produits du groupe dont il fut le Président jusqu'en 2017, Marcel Braud a transformé l'entreprise familiale en une référence mondiale de la manutention, de l'élévation de personnes et du terrassement.

CRÉATION D'UNE JOINT-VENTURE SPÉCIALISÉE DANS LA FABRICATION DE BATTERIES LITHIUM-ION

En janvier 2026, Manitou Group a créé avec son partenaire historique, le groupe chinois Hangcha, une joint-venture établie au Mans (France), spécialisée dans la fabrication et la distribution de batteries lithium-ion pour véhicules industriels. Cette nouvelle entité, dans laquelle Manitou Group détient une participation minoritaire, fonctionnera de manière indépendante. Soumise à l'approbation des autorités de la concurrence européennes, cette joint-venture vise à accompagner le remplacement des batteries en plomb par des solutions lithium-ion plus durables, et soutient directement la feuille de route stratégique « LIFT » du groupe, orientée vers l'électrification de ses gammes.

À la connaissance du groupe, il n'existe pas d'autre événement postérieur à la clôture significatif à la date d'arrêt des comptes consolidés clos le 31 décembre 2025 par le Conseil d'administration du 11 mars 2026.

NOTE 18 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante				
Manitou BF	Ancenis, France			
	Sociétés intégrées	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Sociétés de production				
COME S.R.L.	Alfonsine, Italie	IG	75%	100%
easyLi	Poitiers, France	IG	99,55%	100%
LMH Solutions	Beaupréau-en-Mauges, France	IG	100%	100%
Manitou Equipment America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%	100%
Manitou Equipment India	Greater Noida, Inde	IG	100%	100%
Manitou Italia S.R.L.	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100%	100%
Metal Work S.R.L.	Forlì, Italie	IG	75%	100%
Sociétés de distribution				
Compagnie Française de Manutention Île-de-France	Jouy-le-Moutier, France	IG	100%	100%
GI.ERRE SRL	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100%	100%
LiftRite Hire & Sales Pty Ltd (ex. Marpoll Pty Ltd)	Perth, Australie	IG	100%	100%
Manitou Asia Pte Ltd	Singapour	IG	100%	100%
Manitou Australia Pty Ltd	Lidcombe, Australie	IG	100%	100%
Manitou Brasil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%	100%
Manitou Benelux SA	Perwez, Belgique	IG	100%	100%
Manitou Center Madrid S.L.	Madrid, Espagne	IG	100%	100%
Manitou Center Singapore	Singapour	IG	100%	100%
Manitou Centres SA Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%	100%
Manitou Chile	Las Condes, Chili	IG	100%	100%
Manitou China Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%	100%
Manitou Deutschland GmbH	Friedrichsdorf, Allemagne	IG	100%	100%
Manitou Global Services	Ancenis, France	IG	100%	100%
Manitou Interface and Logistics Europe	Perwez, Belgique	IG	100%	100%
Manitou Japan Co Ltd	Tokyo, Japon	IG	100%	100%
Manitou Malaysia MH	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%	100%
Manitou Manutención España SL	Madrid, Espagne	IG	100%	100%
Manitou Mexico	Mexico DF, Mexique	IG	100%	100%
Manitou Middle East Fze	Jebel Ali, Émirats arabes unis	IG	100%	100%
Manitou Nordics Sia	Riga, Lettonie	IG	100%	100%
Manitou North America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%	100%
Manitou Polska Sp Z.o.o.	Raszyn, Pologne	IG	100%	100%
Manitou Portugal SA	Villa Franca, Portugal	IG	100%	100%
Manitou South Asia Pte Ltd	Gurgaon, Inde	IG	100%	100%
Manitou Southern Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%	100%
Manitou UK Ltd	Verwood, Royaume-Uni	IG	99,4%	99,42%
Mawsley Machinery Ltd	Northampton, Royaume-Uni	IG	100%	100%
MN-Lifttek Oy	Vantaa, Finlande	IG	100%	100%
PT Manitou Indonesia Perkasa	Jakarta, Indonésie	IG	100%	100%
Sociétés mises en équivalence				
Manitou Group Finance	Nanterre, France	MEE	49%	49%
Manitou Finance Ltd	Basingstoke, Royaume-Uni	MEE	49%	49%
Autres sociétés*				
Cobra MS*	Ancenis, France	IG	100%	100%
Manitou America Holding Inc.	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%	100%
Manitou Asia Pacific Holding	Singapour	IG	100%	100%
Manitou Développement	Ancenis, France	IG	100%	100%
Manitou Holding Southern Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%	100%
Manitou PS	Verwood, Royaume-Uni	IG	100%	100%
Manitou Vostok LLC	Moscou, Fédération de Russie	IG	100%	100%

IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

* Holdings et sociétés sans activité.

L'adresse du siège social de la société Manitou BF est 430, rue de l'Aubinière, 44158 Ancenis, France.